

Annexe 1

Aperçu des tendances de la recherche

Moustapha Faye et Julie Hagan

Sous la direction de Pierre Hamel

Département de sociologie

Université de Montréal

Août 2010

1. Introduction générale

L'étude du débat public et de la démocratie délibérative est un domaine de recherche des plus dynamiques. On a assisté notamment à une croissance exponentielle des études de cas dans ce domaine. De nouvelles pistes de réflexion – plus pragmatiques que les réflexions antérieures sur la démocratie délibérative – sont mises en lumière. On s'intéresse à l'incidence du contexte sur les procédures participatives et délibératives ainsi qu'aux facteurs de réussite et aux obstacles rencontrés. Bref, il s'agit de déterminer dans quelle mesure les approches et les moyens auxquels les pouvoirs publics ont généralement recours afin d'initier, d'éclairer ou d'encadrer les débats publics contribuent à aider à la formulation des décisions collectives.

Afin de répondre à cette question, nous avons élaboré un inventaire des recherches sur le débat public¹. Cette recension ne s'appuie pas tant sur les théories normatives de la démocratie délibérative qu'elle s'intéresse aux formes concrètes et aux modalités démocratiques empruntées par la gestion publique. C'est pourquoi le présent commentaire considère les études de cas avant la théorie.

Nous avons exploré, dans un premier temps, les recherches empiriques prenant pour objet des expériences concrètes de participation délibérative. Ces études de cas – qui représentent près de la moitié des références sélectionnées – concernent principalement quatre grands domaines d'application : la santé et le bien-être; l'environnement et les risques; l'aménagement et la planification urbaine ainsi que l'éducation. En cours d'analyse, deux autres catégories d'études de cas sont apparues. L'une porte sur le recours accru aux nouvelles technologies de l'information et l'autre sur les enjeux liés à la participation des groupes marginaux ou minoritaires.

¹ L'annexe 1 présente ce qui se dégage de l'inventaire bibliographique que l'équipe de recherche a effectué à l'été 2008 par rapport au débat public. L'inventaire bibliographique et la recension des écrits qui en découlent couvrent la période 1995 – 2008. Cette période a été retenue parce qu'elle correspond à celle au cours de laquelle un nombre sans cesse croissant d'études empiriques ont été effectuées concernant la démocratie délibérative en pratique. C'était du moins l'hypothèse de départ que l'inventaire bibliographique a permis de confirmer dans une large mesure.

Dans un deuxième temps, les formes organisationnelles concrètes de la participation délibérative ont été analysées. Ces modèles organisationnels sont variés, plus ou moins bien définis et plus ou moins institutionnalisés. Certaines formes organisationnelles de la démocratie délibérative sont devenues des idéaux-types, c'est le cas du budget participatif de Porto Alegre, du modèle danois de conférence de consensus ou des sondages délibératifs. D'autres modèles organisationnels – souvent liés à la démocratie représentative – ont des procédures clairement définies : les audiences publiques, les commissions parlementaires, les référendums et les conseils de ville et de quartier. Certains modèles organisationnels tels que les comités aviseurs, les focus groups, les jurys et les panels de citoyens conviennent bien à des discussions en petits groupes, alors que d'autres modèles – la construction de consensus et la planification – agissent plutôt comme des instruments de gouvernance. Enfin, le modèle du forum, un des plus utilisés par les groupes et associations de la société civile, reste encore largement à définir.

Dans un troisième temps, nous avons étudié les controverses théoriques majeures relatives à la délibération. L'analyse porte sur les travaux séminaux d'Habermas et de Rawls et sur les échos, plus ou moins critiques, qu'ils ont suscité chez Young, Mansbridge, Mouffe et Lijphart. L'analyse théorique permet de montrer que les enjeux qui traversent l'analyse des études de cas et des modèles organisationnels – la tension entre conflit et consensus, les questions liées à l'inclusion, à la prise de décision, les rôles respectifs des experts et des profanes, etc. – renvoient, en définitive, à la capacité de la démocratie participative à contenir le pluralisme.

2. L'analyse des études de cas

Les études de cas représentent près de la moitié de l'ensemble des articles recensés. Cette tendance – quasi exponentielle quoique relativement récente – à recourir à des études empiriques se dégage clairement des recherches portant sur la délibération, la participation et le débat public. Devant cette prolifération récente d'études empiriques, nombreux sont les auteurs qui réclament une plus

grande interaction entre celles-ci et les débats théoriques (Ryfe, 2005; Thompson, 2008; Delli Carpini, 2004). Plusieurs auteurs soulignent l'importance de soumettre la théorie à l'épreuve de l'empirie (Ryfe, 2005; Thompson, 2008; Delli Carpini, 2004). Cela apparaît d'autant plus important que sur le terrain de l'action publique, les expériences de participation délibérative sont de plus en plus nombreuses et que les études de cas – trop souvent éloignées de la théorie – se multiplient.

Nous avons subdivisé les études de cas en catégories reliées aux domaines d'action publique auxquels les mécanismes de participation délibérative renvoient : la santé et le bien-être, l'environnement et les risques, l'aménagement et la planification urbaine, l'éducation. Une catégorie a aussi été consacrée au rôle d'Internet et des médias en raison, d'une part, de leur place dans les débats publics et, d'autre part, de leur utilisation comme instrument de participation et de délibération. Enfin, devant les préoccupations face aux rapports de pouvoir et d'exclusion ayant cours à l'intérieur des mécanismes participatifs et délibératifs, une attention particulière a été portée aux articles portant sur les groupes marginaux et les minorités.

Malgré la grande diversité des thèmes abordés par les études relatives aux expériences empiriques de délibération, de participation et de débat, un certain nombre de préoccupations récurrentes apparaissent. Les enjeux associés à la prise de décision et au rôle de l'autorité scientifique sont primordiaux, particulièrement en ce qui concerne les défis environnementaux. Les aspects microsociaux liés à la dynamique des groupes, les dimensions psychologiques ou discursives sont perçues soient comme des facteurs de réussite ou comme des limites à surmonter. L'apprentissage social et les types de savoirs mobilisés par la participation délibérative sont généralement décrits positivement. Les formes d'exclusion à l'œuvre dans la démocratie délibérative, de même que les moyens d'y faire face sont une préoccupation croissante. Enfin, le débat achoppe sur les problèmes reliés aux tensions entre conflit, coopération et consensus.

2.1 Environnement et risques

Les études de cas portant sur les enjeux environnementaux (gestion des ressources, risques écologiques, agriculture, etc.) représentent plus du quart (27%) du nombre total d'études de cas recensées et 13% du nombre total d'article répertoriés. L'environnement est l'un des domaines où la démocratie participative est la plus usitée. Plusieurs auteurs soulèvent des questions à la fois simples et essentielles sur la participation publique à la prise de décision en environnement : est-ce que cela vaut la peine (Irvin & Stansbury, 2004)? À quel point le public veut-il être « impliqué » (Lowry, 2005)? Est-ce que cela fonctionne (Mckinney & Harmon, 2002)? Savons-nous quels sont les facteurs décisifs (Chess et Purcell, 1999)?

Plusieurs textes portent sur la participation publique aux processus d'évaluation environnementale (Abaza, 2003; Anex, 2002; Bdour, 2008; Craik, 2007; Fitzpatrick, 2003; Forrester, 1999; McGranahan, 1999; Satterthwaite, 1996; Tang-Shui-Yan, 2005) ou – plus récemment – d'évaluation des risques (Pelling, 2007; van Aalst, 2008). Tang-Shui-Yan (2005) étudie la participation publique aux processus d'évaluation environnementale en Chine et à Taiwan, alors que Bdour (2008) se penche sur un cas jordanien. Tilleman (1995) effectue une comparaison entre les mécanismes d'évaluation environnementale canadiens, états-uniens et européens. Webler et Tuler (2006) proposent, quant à eux, une vaste étude comparative de la participation publique aux évaluations environnementales mettant en relation une dizaine d'études de cas provenant de différents états des États-Unis. L'article de McGranahan (1999) propose une comparaison Nord/Sud de la participation publique aux mécanismes d'évaluation environnementale. Il compare les villes de Stockholm et Jakarta.

2.1.1 Aspects psychosociaux et discursifs

Le recours à la raison et à l'argumentation rationnelle est l'une des principales prémisses de la délibération. Plusieurs chercheurs se sont donc penchés sur l'usage de la raison dans la délibération autour des enjeux environnementaux (Baber et Bartlett, 2001). Certains semblent attribuer un type de rationalité propre

à la discussion des défis écologiques. Alors que Baber et Bartlett (2007) qualifient cette forme de pensée de « rationalité écologique », d'autres auteurs parlent d'une rationalité radicale associée à une rhétorique de l'environnementalisme profond (Maher, 2001), d'autres encore y voient une résistance au discours moderniste (Welcomer et al. 2000). Quoi qu'il en soit, ces formes de rationalité sont toujours en tension entre raison et émotions (Welcomer et al. 2000). C'est pourquoi certains affirment que la tâche qui incombe à la sociologie, dans ce domaine, est de renforcer la rationalité du discours public (Kalleberg, 2007).

Si la question de l'usage de la raison est primordiale, le rôle de la connaissance, de l'apprentissage et de la co-construction des savoirs est un élément important des analyses portant sur les expériences empiriques de délibération autour des questions écologiques. En effet, le partage de connaissances et l'apprentissage social sont deux avantages attribués à la délibération. Busenberg (2000) propose de réexaminer la « sagesse populaire » à la lumière de la participation citoyenne à l'élaboration des politiques environnementales. La participation à la gestion et à l'aménagement de l'environnement pose des défis aux modèles de connaissance traditionnels (Dakin, 2003). Une certaine connaissance des enjeux environnementaux est un pré-requis à la participation publique (Laurian, 2003). En ce sens, la participation peut être une façon de jauger les connaissances environnementales des communautés (Motteux et al. 1999). D'autres articles visent à analyser la part jouée par les connaissances dans les revendications et la participation des citoyens en environnement (Ockwell, 2007 ; Rothenberg, 2003).

Le partage des connaissances implique aussi des interactions entre les experts et les détenteurs de « connaissances locales ». Mendoza et al. (2007) se sont intéressés au *knowledge exchange train*, un moyen concret de renforcer les capacités des communautés amazoniennes. Une équipe de scientifiques internationaux de la conservation se sont déplacés à travers les frontières nationales des pays limitrophes de l'Amazonie afin de partager les connaissances récentes avec les leaders des communautés amazoniennes. Si le

modèle du *knowledge exchange train* suppose un transfert des connaissances des experts vers les profanes, d'autres analyses s'intéressent plutôt au partage des connaissances locales et des savoirs d'expériences des acteurs locaux vers les experts ou encore à la co-construction des savoirs. Ainsi, plusieurs étudient le recours aux savoirs populaires dans la gestion des ressources halieutique et la protection des zones marines (Scholz et al., 2004 ; Warner, 1997). D'autres s'intéressent à l'apprentissage collaboratif qui résulte de la participation du public à la gestion des écosystèmes (Daniels & Walker, 1996).

L'apprentissage est généralement connoté positivement. Il favoriserait une agriculture durable (Bakker, 2002 ; Roling & Wagemakers, 2002), faciliterait le dialogue autour de la gestion des ressources naturelles (Bessette, 2006) et permettrait de préparer et de « réparer » le débat public (Simard, 2006). Plusieurs articles portant sur l'apprentissage social visent à élaborer des méthodes et à définir des cadres qui facilitent l'apprentissage (Van de Kerkhof & Wiczorek, 2005 ; Torell, 2003).

L'apprentissage est aussi abordé sous l'angle de la recherche participative à laquelle certains attribuent une capacité d'empowerment et de transformation communautaire (Williams, 1999 ; Dougill et al. 2006). Certains posent la question du rôle des acteurs sociaux versus celui des sciences de l'environnement (Siebenhuner, 2004). Muro et Jeffrey (2008) proposent, quant à eux, une recension critique des théories et de l'application de l'apprentissage social aux processus de gestion des ressources naturelles.

En matière d'environnement, les discours et les représentations sont importants. C'est pourquoi plusieurs auteurs les considèrent. Certains optent pour une perspective longitudinale afin d'analyser l'évolution, dans le temps, de discours environnementaux. Ainsi, Warner (2005) étudie l'évolution des discours sur la gouvernance environnementale globale à partir de l'époque coloniale jusqu'au début du 21^e siècle. Alors que Swanson (2007) propose, pour sa part, une analyse de l'évolution du discours populaire sur la législation environnementale depuis 1945.

D'autres adoptent une perspective plus microsociologique et s'intéressent aux acteurs, aux relations de pouvoir et aux discours sur la décroissance (Bramwell, 2006) ou aux relations interpersonnelles qui s'établissent autour des discours sur les politiques environnementales (Tuler, 1996). Chetouani (2001) analyse les aspects linguistiques et discursifs de la polémique sur l'effet de serre. Dans le même ordre d'idées, mais à plus petite échelle, Graham (2001) fait une lecture de la polarisation des discours sur l'environnement durant des délibérations sur l'avenir d'une rivière à saumon.

D'autres enfin, se penchent sur certains types de discours spécifiques qui émergent dans le champ des politiques environnementales. Wilson et Howarth (2002) se sont, par exemple, penchés sur les discours portant sur les services environnementaux, alors que Gamatie (2002) analyse les discours et les pratiques associées à l'écodéveloppement participatif.

2.1.2 Enjeu de la prise de décision

La question de la prise de décision est – avec le rôle de la science et de l'expertise – un des principaux enjeux des études de cas portant sur la démocratie participative en environnement. On compte, en effet, une soixantaine d'articles ayant pour objet la participation publique à la prise de décision en environnement (Adomokai & Sheate, 2004 ; Coenen et al. 2000; Dagg, 2003; Hall et al. 2007; Mehta, 1998; Motte, 2007; Ogden, 2006).

Alors que certains étudient l'implantation de ces processus décisionnels (Abaza, 2003; Ananda, 2007), d'autres s'intéressent à leur institutionnalisation (Abelson, 2005). Un certain nombre d'articles portent sur la conception des mécanismes de participation et de délibération (Abelson, 2005; Smith, 2001) ainsi que sur l'élaboration des politiques environnementales (Renn, 2006; Santos, 2006). Certains se penchent sur l'engagement ou la contribution d'instances non gouvernementales à la prise de décision (Charnley, 2005). D'autres encore se penchent sur les aspects communicationnels (Depoe, 2006) ou dialogiques (Dreelin, 2008) des processus décisionnels ou sur les meilleurs moyens de favoriser la participation des communautés à la prise de décision (Gute, 2006;

Rajvanshi, 2003). Les conflits et les obstacles à la prise de décision sont aussi analysés (Gezelius, 2007; Barry, 2005; Fisher, 1999). Enfin, certains proposent des méthodes (Zio, 1997), des modèles (Antunes, 2006; Videira, 2003) ou des schémas (Wolsink, 2007) – dont les composantes délibératives et participatives sont importantes – pour améliorer la participation aux processus décisionnels. La thèse de Higgins (2001) et l'article de Rosenström (2006) portent sur l'influence de l'aspect culturel dans les processus décisionnels en environnement.

L'usage de différentes techniques et méthodes pour favoriser l'engagement des participants à la prise de décision est également abordé (Zio, 1997). Parmi ces techniques, la prise de décision multicritère est l'une des plus populaires. L'approche multicritère est utilisée dans les cas où plusieurs voies de solution émergent autour d'un même enjeu. Il s'agit de créer une matrice qui met en relation chaque solution possible avec un certain nombre de critères dans le but de retenir une solution optimale (Balasubramaniam, 2005; Messner et al. 2006; Pereira et al. 2006). D'autres techniques existent et peuvent être combinées à l'approche multicritère telles que les *mediated modelling techniques* (Antunes et al. 2006), le *participatory modelling* (Videira et al. 2003), l'intégration de résultats analytiques (Apostolakis & Pickett, 1998), les approches centrées sur les valeurs (Arvai et al. 2001), la cartographie délibérative (*deliberative mapping*) (Burgess et al. 2007).

L'accès à l'information est un élément essentiel à la prise de décision éclairée en matière d'environnement. C'est pourquoi plusieurs chercheurs s'y intéressent (Felbrugge & Stec, 1997; Fourniau, 2001; Koester, 2007). L'accès à l'information apparaît comme un enjeu important notamment pour les pays de l'espace post-soviétique (Felbrugge, 1997). En France, l'accès à l'information est plutôt problématisé sous l'angle de la démocratie délibérative (Fourniau, 2001). Koester (2007) étudie, quant à lui l'accès à l'information sous l'angle des conventions internationales.

La relation entre experts et profanes est un enjeu associé à la prise de décision. Certains auteurs se demandent jusqu'à quel point les citoyens exercent une

réelle influence sur les politiques environnementales aux États-Unis (Daley, 2007). D'autres se préoccupent de la participation croissante des sciences sociales aux décisions en ce qui a trait aux ressources naturelles, par le biais de leur contribution aux comités scientifiques interdisciplinaires notamment (Freudenburg et Gramling, 2002). Il est aussi pertinent de se pencher sur la façon dont les experts perçoivent la participation des profanes à la prise de décision environnementale et l'effet de ces perceptions sur la démocratie délibérative (Petts et Brooks, 2006).

2.1.3 Le rapport à l'expertise

Le rapport entre citoyens et experts est un enjeu central qui traverse les recherches sur la participation délibérative. Dans le cas des questions environnementales – qui comportent souvent des éléments technoscientifiques – le rapport expert/profane est forcément très présent. Les pouvoirs publics se tournent en effet vers deux sources parfois antinomiques afin d'élaborer les politiques environnementales : l'analyse scientifique et la démocratie délibérative (Alario, 2001). Le recours à la science – comme à la délibération d'ailleurs – est censé permettre de faire face à l'incertitude dans le domaine de la gouvernance environnementale (Backstrand, 2004). Dans un tel contexte, le rôle de l'expert est double puisqu'il prend part autant à l'analyse qu'à la délibération, en vue d'élaborer des politiques environnementales (Focht, 1999).

Plusieurs expériences de participation délibérative ont recours à la fois à l'expertise scientifique et à la participation publique. C'est le cas notamment des mécanismes participatifs relatifs à la réglementation de la nourriture génétiquement modifiée en France et aux États-Unis (Post et al., 2003), aux campagnes de sensibilisation aux changements climatiques au Canada et en Australie (Padolsky, 2006) ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles dans une perspectives de subsistance durable des communautés locales (Pound et al. 2004).

Si dans certains cas l'expertise scientifique et les connaissances profanes se complémentent à l'intérieur d'un processus délibératif, d'autres cas existent où

savoirs experts et profanes entrent en conflit, où l'expertise scientifique est contestée socialement (Godard et Hommel, 2007). Certains enjeux sont plus susceptibles d'attiser la suspicion du public envers la science. C'est le cas notamment du domaine des biotechnologies (Hepworth, 2002). Backstrand (2004) a analysé les réponses éco-féministes, éco-modernes et postmodernes à ces antinomies entre experts et profanes. L'incursion accrue des citoyens dans l'univers scientifique est décrite comme une « technologie de l'humilité » (Jasanoff et al., 2003). D'autres dépeignent la participation accrue à la « science citoyenne » et aux « connaissances locales » comme des moyens de contestation (Leach et Fairhead, 2002).

Les risques environnementaux, comme les risques sanitaires, font de plus en plus l'objet de contestation sociale. Ce phénomène place la science devant des exigences contradictoires : dans quelle mesure doit-elle s'ouvrir à l'appropriation par les citoyens « profanes » ? Son rôle est-il de clore les débats en avançant des certitudes ? Pour Godard et Hommel (2007) le recours accru à la participation place la science et l'expertise dans une position délicate, risquant d'être instrumentalisées par certains acteurs aux visées stratégiques. Au terme de l'analyse du cas d'un groupe réunissant experts et associations autour de la question du nucléaire, le Groupe Radioécologie Nord-Cotentin, les auteurs avancent que lorsque les controverses scientifiques deviennent des controverses sociales, celles-ci peuvent s'autonomiser par rapport au champ scientifique et déboucher sur une cristallisation de représentations sociales négatives, voire au rejet systématique d'une technologie, le nucléaire ou les OGM, par exemple. Ce résultat dépend du contexte dans lequel la participation a lieu ; une telle autonomisation risque davantage de se produire lorsque la science ne parvient pas à trancher une question et lorsque certains des acteurs en présence abordent la participation avec des visées stratégiques (Godard et Hommel, 2007) (Godard et Hommel, 2007 : 38). Afin que la contestation puisse se maintenir durablement il faut, d'une part, que les arguments des acteurs qui contestent la technologie imprègnent le débat collectif et discréditent avec succès les autres arguments et, d'autre part, que cette mobilisation s'effectue avant que les débats

à l'intérieur du champ scientifique ne soient résorbés (Godard et Hommel, 2007 : 42). Si la participation constitue un progrès de la démocratie technique, elle peut donner lieu à la mise en œuvre de stratégies d'acteurs qui vont parfois jusqu'à discréditer le processus participatif lui-même, en le présentant comme « un piège conçu par le pouvoir pour amener les participants à cautionner l'inacceptable » (Godard et Hommel, 2007 : 43). Bref, si la participation est une innovation démocratique, elle n'en demeure pas moins le lieu et l'objet de diverses utilisations stratégiques tant par les acteurs dominants (État, entreprises) que par les acteurs sociaux (associations, groupes de citoyens).

Les risques environnementaux et naturels, industriels et technologiques, mais aussi les risques sociaux et sanitaires, sont désormais les objets d'un « nouveau régime d'action publique » (Jacob et Schiffino, 2007 : 46). Aujourd'hui, les risques sont en partie le résultat d'une construction sociale subjective et chaque risque renvoie à des acteurs sociaux qui l'observent, le définissent et tentent de le contenir dans un mouvement réflexif (Jacob et Schiffino, 2007 : 50). Les risques, perçus très négativement par l'opinion publique, menacent la légitimité des pouvoirs publics et l'autorité de la science n'est pas épargnée, bien que la « majorité des citoyens [lui] manifeste un intérêt 'latent' » (Jacob et Schiffino, 2007 : 53). Les auteurs utilisent une approche séquentielle des politiques publiques afin de se pencher sur ce qui fait leur spécificité à chacune des étapes : mise à l'agenda, formulation de solutions, mise en œuvre, évaluation. Au terme de leur analyse, les auteurs concluent que les politiques publiques du risque sont cohérentes avec les politiques publiques traditionnelles, ils soulignent l'importance des décisions multi-niveaux et en réseau de même que celle de la logique participative (Jacob et Schiffino, 2007 : 68). En effet, de nombreux États ont recours à la participation afin de « partager la responsabilité face à l'incertitude » et de répondre aux pressantes exigences de transparence en matière de gestion des risques (Jacob et Schiffino, 2007 : 69). Cela soulève un certain nombre de questions en ce qui concerne les rôles des uns et des autres : quel doit-être le rôle de l'expertise scientifique, des citoyens et de l'État dans chacune des étapes du cycle des politiques publiques ?

2.1.4 Analyse sectorielle

Une analyse par secteur est utile pour comprendre comment les principaux enjeux qui traversent les études de cas en environnement s'articulent aux problématiques spécifiques. Il est possible de percevoir les grandes tendances de l'évolution des préoccupations environnementales à travers l'analyse sectorielle des études empiriques portant sur la participation délibérative en environnement. Ainsi, des enjeux qui occupaient le devant de la scène dans les années 1980 et 1990 (énergie nucléaire, pollution atmosphérique) sont remplacés par des inquiétudes nouvelles concernant la gestion des ressources. Pour les fins de l'analyse, nous avons retenu les deux domaines les plus représentatifs de cette tendance : la forêt et l'eau.

2.1.4.1 La gestion participative des forêts

On retrouve une trentaine de textes portant sur la gestion participative des forêts dans le monde. Les principales régions concernées sont, au Sud, le sud-est asiatique (Belsky, 2003 ; Fisher, 1999), l'Inde et le Népal (Shrestha et McManus, 2008), l'Amérique du Sud (Concepcion, 1997) et certains pays d'Afrique francophone. Au nord, les principaux pays concernés par la problématique de la gestion forestière sont le Canada, les États-Unis et la Finlande (Leskinen, 2004 ; Primmer et Kyllonen, 2006).

Le nombre d'articles portant sur l'enjeu de la prise de décision est cohérent avec la tendance observée dans l'ensemble de la littérature sur les études de cas en environnement. On s'intéresse notamment à l'effet des conflits sur la prise de décision (Fisher, 1999) et aux instruments d'aide à la décision les plus utiles dans la gestion de la biodiversité forestière (Gordon, 2006). Plusieurs articles soulignent les enjeux de l'inclusion/exclusion (Ribot, 1995) et explorent des moyens de favoriser la participation du public (DesRoches, 2007) ou de certaines catégories de population (Gupte, 2004). L'article de Bahuguna et Upadhyay (2002), par exemple, porte sur une initiative pour stimuler la participation de la population à la résolution du problème des feux de forêts en Inde.

Alors que Weber et Schnappup (1998) s'intéressent à l'émergence du principe de participation en foresterie, plusieurs textes mettent en lumière les liens complexes existant entre participation, débat public et sphère publique. Bengston et Fan (1999), par exemple, soulignent le rôle des médias dans le débat public autour de la forêt. D'autres auteurs se penchent sur le lien entre la gestion participative des forêts, le débat public et la sphère publique albertaine (Parkins, 2004 et 2005 ; John et Debra, 2008). Sivaramakrishnan (2000) s'intéresse, lui aussi, au lien entre sphère publique et foresterie. Le cas qu'il étudie se situe au Bengale-occidental, à la frontière du Népal et de l'Inde.

Des textes portent spécifiquement sur les enjeux liés à la redéfinition du rapport à l'expertise sous l'angle d'une gouvernance plus délibérative et participative. On s'intéresse, par exemple, aux défis posés à la gouvernance délibérative de la forêt par la doxa techno-bureaucratique au Népal (Ojha, 2006) ou au rapport experts-profanes autour de l'usage de système d'information géographique au Cameroun (Robiglio et Mala, 2005). Enfin, le tournant participatif et délibératif en foresterie soulève des questionnements variés, allant de la gestion traditionnelle des paysages culturels au Canada (Berkes et Davidson Hunt, 2006) à l'apprentissage environnemental d'adolescents mexicains engagés dans la foresterie (Ruiz Mallen et Barraza, 2006), en passant par les enjeux de confiance et de compréhension à l'intérieur d'un comité aviseur en foresterie (Haight et Ginger, 2000) et la possibilité d'une économie morale pour les forêts indiennes (Kurian, 2002).

2.1.4.2 La gestion de l'eau

On retrouve une trentaine d'articles ayant pour objet la gestion de l'eau. Plusieurs de ces textes portent sur des accords qui encadrent l'usage de l'eau. Kallis, G., N. Videira, et al. (2006) s'intéressent à la Water Framework Directive, qui institutionnalise la participation publique à la gestion de l'eau dans le contexte de l'Union Européenne. Un article porte sur la gouvernance participative par bassins-versants dans la péninsule ibérienne en lien avec la Water Framework Directive (WFD) (Barreira, 2003). De même, B. Kastens et J. Newig (2008) se

penchent sur le cas de la protection de l'eau souterraine dans une région agricole du nord-ouest de l'Allemagne en lien avec la Water Framework Directive. J. S. Farrah (2005) s'intéresse au Great Lakes Water Quality Agreement (GLWQA) et plus spécifiquement aux relations entre les villes de Détroit et Toronto selon l'approche du *common pool resources* (CPR). Ses conclusions portent sur le potentiel d'apprentissage social à des niveaux multiples de gouvernance ainsi qu'à différentes échelles géographiques.

C. Brannstrom, J. Clarke, et al. (2004) étudient la décentralisation de la ressource au Brésil. Leurs résultats réaffirment l'importance du rôle de l'État pour assurer l'équité du processus de décentralisation, en établissant notamment un cadre légal transparent. L. A. Duram et K. G. Brown (1999) évaluent la participation à la gestion de l'eau aux États-Unis. Ils concluent que les effets perçus de la gestion participative sont : une connaissance accrue des enjeux, une meilleure coordination entre les acteurs, l'obtention d'un consensus autour des plans de gestion de la ressource et une légitimité accrue des plans finaux. C. Ferreyra et P. Beard (2007) évaluent aussi la gestion intégrée de l'eau, cette fois-ci dans le contexte d'une région agricole de l'Ouest canadien.

Selon l'approche séquentielle des politiques publiques, il est généralement admis que la participation d'une pluralité de parties prenantes est importante aux stades de la définition du problème et de l'élaboration de solutions. La poursuite de compromis et la valorisation de la différence devrait continuer jusqu'à l'étape de l'évaluation.

Plusieurs auteurs s'intéressent à la prise de décision dans la planification de l'usage de l'eau (Gregory et Failing, 2002 ; Hall et al., 2007). M. S. Hunter (2003) effectue une étude de cas ethnographique portant sur la gestion participative de l'eau en Californie. Il conclut que la participation des citoyens leur permet de développer une meilleure connaissance des enjeux. Cette connaissance accrue favorise, en retour, une meilleure participation à la prise de décision et permet ainsi de mieux intégrer les valeurs et les priorités locales aux décisions.

La question du conflit qui traverse l'ensemble des recherches sur la participation

délibérative se retrouve aussi dans celles qui s'intéressent à la prise de décision en environnement. La délibération est perçue comme une façon plus juste de prendre des décisions autour de conflits d'usage (Barry, 2005), souvent réductibles à un échange d'accusations de non-coopération (Wolsink, 2007). Pour d'autres, l'aide à la prise de décision en environnement a des effets limités en ce qui concerne la résolution de conflits (Gregory et al. 2001).

2.2 L'aménagement urbain

Les études de cas portant sur des questions liées à l'aménagement et à la planification urbaine comptent pour 11% de l'ensemble des études de cas et représentent 5% de la totalité des références identifiées dans la bibliographie exhaustive que nous avons constituée.

Plusieurs articles s'intéressent à la participation publique dans le domaine de la planification et de l'évaluation des infrastructures de transport (Bureau et Tourjansky, 2005; Neidhart, 2005 ; Sénécal et Harou, 2005). Certains articles se penchent sur les retombées positives de la participation citoyenne à l'élaboration des politiques dans le secteur des transports, notamment l'apprentissage collectif (Vigar, 2006) et la rationalité accrue qui peuvent en résulter (Willson et al., 2003). D'autres textes portent sur les limites de la participation citoyenne à la planification des infrastructures de transport. Bickerstaff et Walker (2005) abordent la question des jeux de pouvoirs tandis que Rui (2004) s'intéresse à la mobilisation, mais aussi à la frustration qui peut accompagner l'engagement des citoyens dans les politiques de transport. Les enjeux liés au transport, comme plusieurs enjeux de planification et d'aménagement urbains, donnent lieu à de vifs débats (Réocreux et al., 1996).

Plusieurs articles abordent la question de la participation citoyenne à l'aménagement et à la planification des villes sous l'angle de la gouvernance municipale (Guarneros-Meza, 2007). La gouvernance des métropoles y est décrite comme nécessairement plurielle (Beaumont et Nicholls, 2008), réflexive (Darbas, 2008) et interactive (Frey, 2004). Les transformations récentes de la gouvernance municipale – que certains décrivent comme « le nouvel agenda de

la gouvernance locale » (Melo et Baiocchi, 2006) – sont aussi abordées. Mohanty (2005) s'intéresse à la décentralisation, alors qu'Elwood (2004) adopte une perspective comparative pour étudier la reconfiguration de la gouvernance urbaine dans différents contextes étatiques.

Plusieurs articles ont pour objet la participation publique à la revitalisation urbaine. Par exemple, Dimeglio et al. (2007) se penchent sur les rapports ambigus entre politiques et citoyens dans le contexte du réaménagement d'un quartier parisien. D'autres s'intéressent aux liens entre démocratie et participation à la rénovation urbaine (Donzelot et Epstein, 2006) ou à la participation des citoyens à des programmes de régénération urbaine (Muir, 2004).

Pour plusieurs, la participation citoyenne à la revitalisation de quartiers favorise l'empowerment (Fagotto et Fung, 2006), l'action collective (Justice, 2003) et une approche « par le bas » (Arias, 1996). Autant de perspectives qui mettent en lumière une capacité d'*empowerment* des citoyens par rapport aux affaires de la Cité. Une analyse discursive de la délibération concernant la revitalisation urbaine à Newark aux États-Unis conclut plutôt à une certaine récupération, par les élites, des revendications des citoyens (Mathur, 2005, 2005a, 2006).

2.2.1 Ville et débat public

Les enjeux associés à l'aménagement urbain sont souvent posés en termes de débat (Akkerman, 2001; Bacqué et al., 2005). Ces débats portent sur des enjeux aussi variés que le rôle de la ville en matière d'immigration (Hammouche, 1999), l'échec d'un projet aéroportuaire (Larceneux, 2002) la mise en place de projets d'infrastructures (Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 1997) ou de grands projets d'aménagement (Ollivier-Trigalo et al., 2001). Ces débats sont perçus comme « des petits lieux du politique ». Si les débats relatifs aux problèmes d'aménagement urbain sont de « petits lieux du politique » (Bertheleu et Neveu, 2005) où se discutent des enjeux locaux, la question de l'intérêt général (Rui, 2001) ainsi que les enjeux de rationalité et de légitimité (Damart et Roy, 2005) se posent cependant avec acuité. D'une manière plus

générale, on peut s'interroger sur la fonction et l'utilité du débat public (Subra, 2003).

2.2.2 L'apprentissage social

L'apprentissage social est d'abord identifié comme une des retombées positives probables de la participation accrue des citoyens à la planification et à l'aménagement urbain (Abbot, 1999; Mantysalo, 2001). En effet, il existerait des liens entre la gouvernance urbaine et la question de la production des savoirs (Pinson, 2003). Les mécanismes de participation valoriseraient la reconnaissance des savoirs collectifs locaux et seraient ainsi des moyens de transformation sociale (Brassard, 2002).

Muller et al. (2005) proposent, quant à eux, une approche transdisciplinaire pour favoriser l'apprentissage en lien avec l'expertise et la délibération dans le domaine de la planification urbaine. Petts et al. (2007) tirent des leçons de la participation publique à la restauration de rivières. Leur analyse met en lumière deux mécanismes d'apprentissage importants : le recours à des « gardiens » de connaissance et l'importance du discours. L'article de Petts et al. (2007) soulève en outre des questions essentielles concernant l'apprentissage des experts et les liens entre apprentissage individuel et apprentissage organisationnel.

D'autres retombées positives sont associées à la participation publique à l'aménagement urbain. Ces expériences favoriseraient une culture locale de collaboration (Ball, 2006) et renforceraient les capacités d'action (Leurs, 2002). Enfin, du point de vue de l'État, le partage des responsabilités avec d'autres acteurs de la société civile constitue un puissant instrument de gouvernance (Estèbe, 2001).

2.2.3 Limites de la participation des citoyens

La participation accrue des citoyens aux affaires urbaines n'a pas que des retombées positives, elle comporte aussi certaines limites, notamment en termes de démocratisation de la gestion publique (Hamel, 1999) et de l'élaboration des « politiques de la ville » (Sintomer, 2007). Plusieurs obstacles empêchent, en

effet, les citoyens de s'engager dans des démarches de planification locale (Batson, 2001). Certains auteurs cherchent à identifier des façons créatives de favoriser la participation (Freiberg et al., 2005). Andersson et Laerhoven (2007) encouragent l'adoption d'incitatifs institutionnels pour favoriser la participation à la gouvernance.

Plusieurs chercheurs sont très critiques par rapport aux limites de la participation publique. Certaines expériences de participation publique – le Ferguslie Park Partnership, par exemple – sont qualifiées d'échecs (Collins, 1999). Pour certains auteurs, la participation des citoyens et la démocratie de proximité sont des « mythes » (Thomas, 2003). D'autres les qualifient de « faux-semblant » (Desage, 2006). D'autres encore qualifient – non sans un certain lyrisme – les expériences participatives de revitalisation urbaine de « calice empoisonné » (Jones, 2003). Florence Rudolf (2003) souligne les dérives de la participation qui tend à encadrer la communication bien qu'elle génère de nouvelles formes d'expertise. Thomas (2003) fait l'hypothèse que la démocratie participative serait incompatible avec une gouvernance efficace des villes. Selon lui, les villes demeurent gérées de façon oligarchique et les élus mettraient en œuvre une « démocratie participative d'apparat » (Thomas, 2003 :146). Lee (2006) remet aussi en question la valorisation de la participation publique comme une panacée, soulignant que l'idéal participatif peut parfois entrer en contradiction avec d'autres idéaux de bonne gouvernance, la transparence, par exemple. Il est donc primordial de considérer les expériences de démocratie participative dans leur contexte spécifique plutôt que comme des abstractions si on veut évaluer leur impact véritable (Lee, 2006).

D'autres analyses s'attachent à étudier à la fois les avantages et les inconvénients des mécanismes participatifs et délibératifs d'aménagement urbain. Ainsi, Davidson et al. (2007) remettent en question la prémisse voulant que la participation citoyenne soit une panacée dans les efforts de reconstruction après un désastre. Selon eux, tous les types de participation n'ont pas nécessairement des effets positifs. La participation des citoyens à la prise de décision et à la planification demeure la forme de participation publique la plus

porteuse (Davidson et al., 2007). La démocratie participative est faite de « promesses et d'ambiguïtés » comme le souligne Falise (2003) dans son étude du cas de l'expérience lilloise.

2.3 Études de cas portant sur l'éducation

Les études de cas portant sur l'éducation représentent environ 7% du total des études de cas répertoriées. On compte aussi une surreprésentation des thèses de doctorat parmi les études de cas portant sur l'éducation. De prime abord, il est possible d'identifier deux grandes tendances dans les études de cas sur l'éducation : celles portant sur la délibération *dans* l'école et celle relative à la délibération *sur* l'école.

La première catégorie regroupe des articles ayant pour objet l'éducation à la citoyenneté (Enslin et Pendlebury, 2001; Finkel, 2002; Jang, 2003; Lefrançois, 2007; Roth, 2001). L'école y est perçue comme un lieu de formation de citoyens plus enclins à la délibération (Englund, 2000; Estarellas, 2005). Les effets de la participation délibérative des élèves sur la communauté sont aussi explorés (Chilcoat et Ligon, 1998). Certains vont jusqu'à mentionner que l'implantation de programmes de délibération et d'éducation civique aurait des effets sur l'apathie politique (MacDonald, 1999). La question de la résolution des conflits (Ballek, 1997; Clarke, 2003) et de l'apprentissage (Carter et al., 2002) est aussi très présente dans les articles portant sur la délibération *dans* l'école.

Les études de cas qui s'intéressent à la délibération *sur* l'école et l'éducation portent principalement sur la gestion (Borges, 2007; Erbes, 2003) et la gouvernance des écoles (Bryant-Booker, 1995), collèges et universités (Brown, 2001). La participation des parents (Caines, 2006; Delaney, 1999; Losier, 2003) est le focus de plusieurs articles. Mais on compte aussi quelques textes sur la participation des professeurs (Gibbs, 1995).

D'autres articles portent sur la participation du public en ce qui concerne les réformes en éducation (Batt, 1999; Bryant, 2002; Fung, 1999). Ces articles visent notamment à comprendre dans quelle mesure la délibération affecte la compréhension qu'a le public des principaux enjeux de ces réformes

(Bolenbaugh, 2001). Ils portent sur des cas aussi variés que le Débat national sur l'avenir de l'école en France (Mazeaud, 2006), la réforme scolaire à Chicago entre 1987 et 1988 (Fung, 1999) ou les consultations participatives tenues dans le Bronx, à New York auprès des mères et de leurs jeunes (Guishard et al., 2005).

D'autres articles se penchent sur la participation à l'élaboration des curriculums (Cuozzo, 2001; Herod, 2005; Brockerville, 1995) et sur la délibération relative à l'évaluation des programmes et politiques (Campbell, 2002). Enfin, on retrouve un certain nombre d'articles portant sur la recherche participative et collaborative (May et al. 2003), notamment dans le domaine de la santé (Wu, 2006; Minkler et al., 2006). On s'intéresse au rapprochement entre chercheurs et praticiens (Desgagné, 1997), aux recherches qui *visent* le changement par rapport aux recherches qui *représentent* le changement (Dyrness, 2008).

2.4 La participation publique des groupes minoritaires

Le nombre élevé d'études de cas ayant pour thème la participation de groupes marginaux ou minoritaires – une centaine – a justifié la création d'une catégorie d'analyse. Plus du tiers de ces études de cas mettent en lumière les exclusions fondées sur le genre. L'exclusion des femmes des processus participatifs est un élément d'analyse important. Plusieurs textes s'y consacrent. Les femmes semblent en général plus facilement exclues des processus participatifs, incluant la gestion des ressources naturelles, que cela concerne la forêt (Agarwal, 2001 ; Arora, 2001 ; Gupte, 2004), la faune (Anthony et al., 2004), les efforts de conservation (Gezon, 1996) ou la gouvernance de l'eau (Singh, 2006),

Les préoccupations pour la participation et l'exclusion des femmes sont généralement circonscrites à des cas non-occidentaux : l'Asie du Sud (Agarwal, 2001), l'Indonésie (Beard et Cartmill, 2007), l'Afrique (McEwan, 2003 ; Walsh, 2006 ; Makhubu, 1997 ; Williamson et al., 2007 ; Gezon, 1996 ; Halimatou, 2007) et l'Amérique du Sud (Clough-Riquelme, 2008; Bisilliat, 1997; Marques-Pereira, 2005). Ce qui soulève certaines questions concernant la participation des femmes en Occident : ne rencontre-t-elle pas de difficultés? Ou, au contraire, ne

rencontre-t-elle pas l'intérêt des chercheurs?

Plusieurs articles portent sur les obstacles à la participation des femmes, les contraintes et les paradoxes institutionnels notamment (Agustin, 2008; Singh, 2006; Singh 2008). L'article de Harrison et Munn (2007) s'intéresse, pour sa part, autant aux obstacles qu'aux opportunités qui s'offrent aux femmes. Tandis qu'Armitage et Hyma (1997) visent à développer un programme qui permette d'encadrer et de favoriser la participation des femmes à la foresterie communautaire.

Certains textes proposent des analyses féministes de la participation délibérative (Warnke et Chambers, 2000). Ainsi, Baudino (2006) se demande dans quelle mesure le débat public est un lieu où se perpétue la « guerre des sexes ». Scott (2000) approfondit l'intersectionnalité entre les pensées féministes, postmodernes et critiques autour de la démocratie participative. Il propose de revoir la notion de sphère publique en mettant moins l'accent sur la rationalité et en tenant davantage compte de la non-rationalité dans les relations humaines.

La question de la rationalité – centrale aux débats sur la délibération – est présente dans certains textes portant sur la participation des femmes aux mécanismes délibératifs. Bordelon (2000) étudie l'argumentation et le rôle des femmes dans la démocratie participative, alors que Mendelberg et Karpowitz (2007) s'intéressent aux répercussions du genre sur la délibération et la prise de décision. Face à ces analyses non dépourvues d'un certain essentialisme, on est tenté de demander, avec Khin Zaw (1998), si la raison a un genre?

La question des rapports de pouvoir – primordiale autant pour la compréhension des rapports de genre que pour celle des mécanismes concrets de participation délibérative – est abordée par quelques chercheurs. Une étude effectuée une analyse comparative des structures de pouvoir et de la participation politique dans la région centrale du Paraguay (Clough-Riquelme, 2008). Une autre s'intéresse au lien entre le capital social et la participation politique des femmes au Royaume-Uni (Lowndes, 2004). Cope (1997) propose de développer une géographie politique sensible aux questions de genre afin d'aborder les enjeux

liés à la participation, aux rapports de pouvoir et à l'élaboration des politiques.

Le rapport à la scientificité est abordé dans les études de cas sur la participation des femmes de la même manière qu'il l'est dans l'ensemble du corpus étudié. Un article s'intéresse à l'évaluation scientifique dans la gestion participative faite par des femmes (Aswani et Weiant, 2004). Un autre texte porte sur la participation des femmes à la science et à la technologie en Afrique (Makhulu, 1997). La (non)participation des femmes remet en question un certain nombre de présupposés concernant la construction sociale de la citoyenneté (Harrison et Munn, 2007) et le « mythe » de la communauté (Kannabiran, 2001).

Si le genre est le facteur d'exclusion le plus largement identifié, il existe aussi une certaine préoccupation par rapport à l'exclusion en fonction de l'âge. Cette préoccupation est illustrée notamment par le nombre d'études de cas portant sur la participation publique des jeunes et des enfants. Un seul article (Barnes, 2005) s'intéresse à la participation des personnes âgées, dont on peut pourtant supposer qu'elle peut s'avérer problématique compte tenu de l'exclusion croissante des personnes vieillissantes.

La planification et l'aménagement est le domaine où la participation des enfants et des jeunes paraît le plus fortement sollicitée (Masinin, 1998). Les jeunes sont généralement perçus comme des « acteurs sociaux de la société civile » (Larose, 2000) dont le potentiel citoyen n'est pas utilisé à sa pleine mesure. La perception générale est que les jeunes n'ont pas « droit de cité » (Ellefsen et al., 1999). C'est pourquoi on assiste à toutes sortes de tentatives visant à favoriser leur engagement politique et social. Ces tentatives se déroulent souvent à l'échelle municipale. En Grande-Bretagne, on cherche à intégrer les jeunes à la démocratie locale (Geddes, 2002). À Rennes et à Metz on étudie la portée et les limites de la participation des jeunes (Loncle, 2002). On s'intéresse à l'expérience que font les enfants de l'espace public (Elsley et al., 2004), en encourageant notamment leur participation à la planification de l'espace (Lauwers et Vanderstede, 2005) et à l'aménagement urbain (Simpson, 1997) notamment en ce qui a trait à des espaces consacrés aux enfants tels que des

aires de jeux (Rivière, 2002). Un article qui s'intéresse à la participation des jeunes patients à la recherche en santé attire l'attention sur le fossé qui existe entre les perceptions des jeunes et des professionnels et sur la nécessité d'établir un dialogue (Percy-Smith, 2007).

Plusieurs mettent en lumière les avantages de la participation des jeunes et des enfants notamment en termes de développement des connaissances et d'*empowerment* (Jupp, 2007). Certains auteurs s'avèrent cependant très critiques de la participation des jeunes et des enfants, quelques-uns allant même jusqu'à qualifier la participation des jeunes à la planification urbaine de « farce participative » (Kamete, 2006). Barcelo (2005) met la participation des enfants à l'épreuve de la réalité en étudiant une expérience participative brésilienne. Elle conclue que même si cette expérience était prometteuse et innovante au départ, sa portée a été considérablement limitée par le changement de gouvernement municipal (Barcelo, 2005 : 181). Un article envisage la question de la participation des enfants en termes de droit à la participation (Williams, 2005). L'auteur conclut que si les enfants peuvent exercer une certaine influence politique à l'échelle locale, cette influence demeure limitée en raison du fait que la participation des enfants remet en question le statu quo et les rapports de pouvoir qui prévalent à des échelles de gouvernance plus élevées.

Les jeunes sont souvent exclus en raison de leur âge. Il peut aussi arriver qu'ils vivent une double exclusion à l'intersection entre l'âgisme et le racisme, par exemple. Cela pose certains défis pour la démocratie participative dans les villes ou les quartiers de la banlieue française (Frayse, 2002). Cette double identité jeune et immigrante peut, au contraire, être analysée sous l'angle de l'inscription des jeunes dans des lieux de participation transnationale (Simard, 2004). Seulement deux articles portent sur l'exclusion en fonction du revenu. Leurs auteurs se demandent dans quelle mesure les pauvres peuvent influencer les politiques et quelle est la portée des expériences participatives dans les pays en développement. Carrel (2006) s'intéresse, pour sa part, aux effets fragiles de la politisation dans les quartiers défavorisés.

Quelques articles se penchent sur la problématique de la participation publique des personnes immigrantes ou issues de minorités ethniques. Stoll (2001) étudie les effets de l'origine ethnique et de la pauvreté sur la participation à la vie associative. Armony et al. (2004) s'intéressent à l'apprentissage citoyen en lien avec la participation des immigrants latino-américains au Canada. Park (2007) s'intéresse, quant à lui, à la participation politique des néo-zélandais d'origine chinoise et coréenne. D'autres chercheurs analysent la portée et les limites des discours multiculturels sur les pratiques de citoyenneté aux États-Unis (Stanisevski, 2006) et en Grande-Bretagne (Kim, 2002). Un article de Polletta (2005) concerne l'évolution de la démocratie participative comme forme organisationnelle. Il montre que la démocratie participative, d'abord associée au mouvement des droits civiques, a été abandonnée lorsqu'elle a été perçue comme étant récupérée par les groupes dominants de la société (Polletta, 2005).

Un nombre important d'articles portent sur la participation des autochtones, notamment sur l'apport des connaissances autochtones en environnement (Pare et al., 2002; Sillitoe et al., 2004; Jette, 2002; Shahvali et al., 2002; Doxtater, 2001). D'autres articles portent sur le rôle joué, ou non, par les autochtones dans la gestion et l'aménagement des forêts (McGregor, 2006; Lathoud, 2005). Plusieurs articles ont pour objet les liens entre le contexte participatif et les autochtones d'Amérique du Sud. Un article s'intéresse aux stratégies politiques des autochtones dans le contexte de la décentralisation participative en Bolivie (Lacroix, 2007). Un autre analyse la participation politique indienne en Équateur (Massal, 2002). Un autre enfin jette un éclairage nouveau sur la participation dans les communautés autochtones en Équateur (Radcliffe et al., 2002).

Quelques articles s'intéressent à la délibération sur les droits des autochtones (Bennett, 2007). Ces articles sont, en général, très critiques et leurs conclusions sont plutôt pessimistes. Cowlshaw (2003) rappelle qu'il ne faut pas confondre débat public et formulation des politiques alors que la participation aux débats ne résout d'emblée aucun problème concret. Il qualifie, sans ménagement, le débat public sur les communautés autochtones australiennes d'euphémisme et de banalisation, voire de propagande. Plus près de nous, Ladner et Orsinin (2004)

se sont intéressés aux processus de consultation menés par le gouvernement canadien auprès des communautés autochtones dans le but de modifier la Loi sur les Indiens. Ils constatent que plusieurs obstacles institutionnels, hérités du paradigme colonial empêchent la création de rapports véritablement égalitaires entre l'État et les autochtones.

3. L'analyse des modèles organisationnels

Un certain flou conceptuel prévaut en ce qui concerne les divers modèles organisationnels. Certains parmi ces modèles correspondent à des descriptions formelles qu'il est possible de retrouver dans d'autres recensions des modalités de participation publique (Abelson, Forest *et al.* 2001; Bacqué, Rey *et al.* 2005). On retrouve, par exemple, les audiences publiques et les budgets participatifs parmi les modèles les plus formalisés et les moins équivoques. Au contraire, les formes prises par les comités aviseurs et les forums sont moins formalisées. Leurs contours conceptuels sont considérés plus souples.

Notre examen des travaux de recherche nous a permis d'identifier d'autres catégories. Des modèles organisationnels qui ne sont pas d'emblée associés à la théorie délibérative, mais plutôt à l'univers de la recherche en sciences sociales, tels que les focus groupes et la recherche participative, ont ainsi pu être identifiés. D'autres modèles, généralement associés à la démocratie représentative, comme les commissions présidentielles ou parlementaires, se dégagent de la littérature comme des modalités viables de participation publique (Dzur, 2007).

Alors que la participation citoyenne n'est plus un idéal normatif, mais une pratique de plus en plus utilisée par les pouvoirs publics, la question n'est plus de savoir si la démocratie participative est souhaitable, mais plutôt quels types de participation fonctionnent le mieux ou, pour le formuler autrement, quels sont les modèles organisationnels les plus pertinents et quelles sont les conditions de pertinence de chaque modèle organisationnel? Quels sont les principales controverses qui traversent les recherches sur les formes organisationnelles prises par la participation et la délibération?

Nous l'avons mentionné, il existe une grande variété de modèles organisationnels, chacun remplissant des fonctions spécifiques, comportant des facteurs de réussite et des limites qui lui sont propres. Ainsi, les audiences publiques impliquent-elles une mobilisation de compétences discursives et rhétoriques qui ne sont pas à la portée de tous. Tous les budgets participatifs ne sont pas aussi exemplaires que le cas de Porto Alegre laisse à penser. L'efficacité des comités aviseurs, qui sont des instruments de gouvernance fortement associés aux pouvoirs publics, dépend largement du contexte. Les commissions parlementaires constituent des exercices démocratiques à mi-chemin entre la démocratie représentative et le débat public. Les conférences de consensus remettent en question l'articulation entre les profanes et l'autorité scientifique. Les exercices de construction de consensus, souvent instrumentalisés par les pouvoirs publics, ne sont pas garants de la qualité des décisions. Les conseils de villes et de quartier peuvent, quant à eux, contribuer à la transformation de la culture politique. Les forums sont protéiformes et renforcent, en général, la cohérence interne des groupes sociaux qui y prennent part. Les jurys de citoyens posent avec acuité la question du consensus face à la pluralité des positions en jeu, tandis que les panels de citoyens soulèvent des questions de représentativité. La planification est, pour sa part, tributaire des contextes sociaux et politiques, mais aussi cognitifs à l'intérieur desquels elle s'inscrit.

3.1 Les audiences publiques

Les audiences publiques sont décrites comme des rencontres publiques réunissant généralement des citoyens intéressés et des experts. Elles permettent d'informer les citoyens. Elles sont des aides à la prise de décision et minimisent les conflits. Par contre, elles peuvent être dominées par certains groupes d'intérêt disposant davantage de ressources (Abelson, Forest *et al.* 2001). La majorité des articles portant sur les audiences publiques établissent un lien clair entre ce modèle organisationnel et la démocratie délibérative (Batson, 2002 ; Endres, 2005; Falersweany, 2001; Karpowitz, 2006 ; Ratner, 2005). On peut cependant distinguer deux tendances nettes dans les approches utilisées

pour analyser ce phénomène : une approche normative et une approche rhétorique. L'article de Moynihan (2003) sur les sommets citoyens de Washington adopte une posture normative de même que celui de Manowong (2007) qui évalue la portée de ce modèle en termes de bonne gouvernance. Le texte de Batson (2002) porte, quant à lui, sur l'élimination des obstacles qui limitent la participation aux processus locaux de planification. Plusieurs articles étudient les audiences publiques sous l'angle de l'analyse rhétorique (Falersweany, 2001; Gring-Pemble, 2000) qui fait adopter à certains (Endres, 2005) une posture critique à l'égard de cette forme organisationnelle de participation publique.

3.2 Les budgets participatifs

Selon la description de Bacqué *et al.* (2005), le budget participatif est un dispositif, consultatif ou décisionnel, qui repose sur une majorité de citoyens mobilisés et qui se déroule à l'échelle municipale ou locale. Avritzer (2006 :623-624) identifie quatre éléments constitutifs du modèle du budget participatif : la délégation de responsabilité des élus municipaux vers des assemblées régionales; des éléments de démocratie directe; le principe d'autogestion; un effort pour inverser le processus de distribution des biens publics.

L'étude de ce modèle organisationnel est largement dominée par des études de cas portant sur les expériences de budget participatif en Amérique latine (Goldfrank, 2006), notamment au Brésil (Avritzer, 2006; Frey et Duarte, 2005; Wampler, 2004). Si l'expérience de Porto Alegre fait figure d'idéaltype (Baiocchi, 2001, 2002; Baquero, 2005; Schwaiger, 1996), on s'intéresse aussi à ce qui se fait à l'échelle de la province de Rio Grande do Sul (Faria, 2006) et à Belo Horizonte, la troisième ville la plus importante du pays (Bretas, 1996 ; Roberto, 1996).

La majorité de la littérature sur les budgets participatifs s'intéressent à leurs effets (Urso, 2006; Magner, 1995) qui sont, d'une manière générale, connotés assez positivement. Les expériences de budgets participatifs favoriseraient la démocratisation (Bretas, 1996 ; Faria, 2006; Roberto, 1996), renforceraient

l'exercice de la citoyenneté (Hordijk, 2005; Schugurensky, 2006), permettraient l'émergence de sphères publiques (Gianpaolo, 2003) et le renforcement de la société civile (Schwaiger, 1996). Arvitzter (2006) met toutefois en garde contre un trop grand optimisme : les conditions qui ont fait du budget participatif de Porto Alegre un succès ne sont pas nécessairement transférables à d'autres contextes.

Deux aspects, spécifiques à Porto Alegre et à d'autres grandes villes (Belo Horizonte, Recife, etc.) permettent aux budgets participatifs d'être des réussites sur le plan de la démocratisation : une forte tradition associative et des interactions productives avec des élus et des administrateurs issus de partis de gauche (Partido dos Trabalhadores ou, dans une moindre mesure, Brazilian Socialist Party). D'autres expériences de budget participatif conduites dans des villes de taille restreinte, où la tradition associative est plus faible peuvent obtenir certains succès dans la mesure où elles disposent de suffisamment de ressources pour établir un processus de redistribution. Dans ces cas, le succès des budgets participatifs se mesurera en termes d'efficacité accrue et de redistribution des richesses plutôt qu'en termes de démocratisation de la gestion publique. L'article d'Arvitzter (2006) nous rappelle que le contexte est ici aussi un facteur important à considérer dans l'étude des expériences de participation citoyenne, lors des exercices de budgets délibératifs.

3.3 Les comités aviseurs

Selon la description élaborée par Abelson, Forest et al. (2001), le mode organisationnel du comité aviseur serait caractérisé par la participation d'organisations variées sensées représenter l'intérêt général, bien que n'obéissant à aucune règle formelle de représentativité. Koontz (2005) définit les comités aviseurs comme un groupe généralement convoqué par une instance publique afin de représenter les différents intérêts en jeu et d'élaborer des recommandations sur une question ou un programme donné. Les retombées escomptées sont : l'influence sur la prise de décision, l'information des citoyens, la réduction des conflits et l'augmentation de la confiance dans les institutions

(Abelson, Forest et al., 2001). Il se dégage des recherches sur les comités aviseurs une intégration assez forte entre ceux-ci et les instances gouvernementales, que celles-ci soient locales (Callahan, 1999) ou fédérales (Creighton, 1999 ; Montpetit, Scala, et al., 2004 ; Romsdahl, 2005).

Ainsi, les comités aviseurs sont surtout conçus comme des instruments d'aide à la décision. Il en découle que les chercheurs s'intéressent surtout à leur portée, à leurs impacts (Koontz, 2005), à leur efficacité (Callahan, 1999), mais aussi à leurs paradoxes et à leurs contradictions internes (Montpetit, Scala, et al., 2004). La gestion du territoire (Koontz, 2005 ; Romsdahl, 2005) est l'enjeu pour lequel les gouvernements semblent avoir le plus souvent recours au modèle du comité aviseur.

Dans un article publié en 2005, Koontz se penche sur les facteurs susceptibles d'influencer les répercussions des comités aviseurs sur la formulation des politiques. Les travaux existant (Lynn, 1987 ; Cohen, 1995) identifient les caractéristiques internes des comités aviseurs – leur accès aux ressources financières et à l'expertise technique notamment – comme principaux facteurs capables d'expliquer leurs répercussions sur l'élaboration des politiques. Les facteurs externes tels que l'existence préalable de réseaux, une conjoncture propice à la mise en œuvre des recommandations ou le pouvoir politique des élus sont tout aussi importants (Lynn, 1987 ; Lynn, et Busenberg, 1995 ; Cohen, 1995 ; Busenberg, 2000). Une analyse institutionnelle poussée de 15 comités aviseurs amène Koontz (2005) à conclure que l'impact de ces comités en matière de changements politiques est davantage associé aux facteurs contextuels locaux (espaces rural ou urbain, densité de population, existence de réglementation de zonage, intérêt et implication des pouvoirs publics, etc.) qu'aux caractéristiques internes des comités aviseurs. Ainsi, l'attention des chercheurs doit se porter non seulement sur les processus, mais aussi sur les contextes à l'intérieur desquels ces expériences participatives s'inscrivent.

3.4 Les commissions parlementaires ou présidentielles

Cette sous-catégorie, qui n'était pas a priori incluse dans la typologie de départ,

a due y être ajoutée en fonction du nombre d'articles portant sur le modèle des commissions parlementaires. Les commissions parlementaires sont un lieu où s'expriment les attentes des acteurs sociaux et politiques (Arcand, 2004 ; Comtois, 1997), un lieu d'innovation démocratique (Caille, 2005 ; Lieres et Kahane, 2007) où sont débattues les questions sociales de pointe telles que l'organisation du système de santé (Comtois, 1997), l'éthique de la science et de la technologie (Caille, 2005) ou les médecines alternatives (O'Connell, 2002).

En raison des objets sur lesquels les commissions présidentielles ou parlementaires portent, leur principal enjeu est celui des rapports entre, d'un côté, les experts et les technocrates et, de l'autre, les citoyens « ordinaires » ou profanes. Il en découle un questionnement quant à la nature et à la finalité des commissions parlementaires : sont-elles des corps d'experts chargés de fournir des réponses à des questions éthiques ou sont-elles plutôt destinées à ouvrir les débats au public ? Pour Dzur et Levin (2007), il ne fait pas de doute que les commissions présidentielles ou parlementaires dans le domaine bioéthique et médical doivent être conçues comme des forums délibératifs. Ils favorisent un modèle dialogique où les commissions reçoivent et communiquent les préoccupations du public plutôt qu'un modèle technocratique où les commissions ne servent qu'à informer le public (Dzur et Levin, 2007 : 136).

Parmi les autres enjeux soulevés en ce qui a trait aux commissions parlementaires, soulignons la présence des questions d'inclusion et de représentation (Arcand, 2004 ; Lieres et Kahane, 2007), inhérentes à la proximité de ce modèle avec la démocratie représentative. Dzur et Levin (2007 : 137) perçoivent les commissions comme des compléments à la démocratie représentative puisque leur rôle est de favoriser la discussion d'enjeux trop complexes et trop antagoniques pour être discutés adéquatement dans le cadre de la démocratie représentative. Les auteurs réfutent l'argument selon lequel les commissions seraient subordonnées au pouvoir politique. Les décideurs ont souvent recours aux commissions dans les cas où aucune position tranchée ne peut être prise et où une action symbolique est nécessaire. Cela va à l'encontre de l'argument selon lequel les commissions serviraient à rendre légitimes des

décisions déjà prises (Dzur et Levin, 2007 : 140). Enfin, il existe un lien fort entre le modèle des commissions présidentielles et le débat public (Mansillon, 2004 ; Monnoyer-Smith, 2007 ; McKie, 2005). L'article de McKie (2005) souligne, par exemple, le rôle des médias dans la diffusion du débat et fait appel à un suivi médiatique accru de l'implantation des recommandations de ces commissions.

3.5 Les conférences de consensus

Les conférences de consensus semblent être le modèle organisationnel privilégié pour traiter les controverses socio-scientifiques et sociotechniques. Que ce soit dans le domaine des télécommunications (Guston, 1999) ou autour des délicates questions du clonage humain (Kim, 2002) ou de la gestion de la mort (Carlet, 2004), les enjeux éthiques et sociaux des innovations technologiques sont au cœur des conférences de consensus (Hudspith, 2001; Mayer, 1998; Sclove, 2000). Il va sans dire que le rôle de la science et des experts occupe une place importante dans l'analyse de ce modèle organisationnel (Blok, 2007; Halvorsen, 2007; Joss, 1996; Kojima, 2003). Si le budget participatif de Porto Alegre tient lieu d'idéaltype du modèle du budget participatif, le cas danois² est, pour sa part, l'archétype des conférences de consensus et de nombreux articles s'y consacrent (Blok, 2007 ; Halvorsen, 2007; Joss, 1998, 2002). Un autre modèle organisationnel est associé à celui des conférences de consensus, l'évaluation technologique participative (*participatory technology assessment*) (Joss, 1998, 2002). En effet, l'étude et l'évaluation de nouvelles technologies, un champ traditionnellement dominé par les experts, s'ouvre de plus en plus aux dispositifs participatifs.

Les conférences de consensus peuvent « être conceptualisées comme des outils de la démocratie scientifique, au sens qu'elles confèrent aux citoyens la capacité de se positionner par rapport à des enjeux technoscientifiques » (Blok, 2007 :164)³. Les conférences de consensus impliquent des éléments de

² D'abord instaurées au Danemark dans les années 1980, les conférences de consensus sont des dispositifs dont l'objectif est de permettre l'expression du point de vue des citoyens sur des enjeux technoscientifiques.

³ Traduction de "consensus conference can [...] be conceptualized as tools of scientific democracy, in that they confer on citizens the capacity to take a stand on technoscientific trajectories" (Bruun Jensen, 2005 :

participation et de délibération. Elles supposent un engagement des citoyens dans l'élaboration des priorités, une indépendance par rapport aux groupes d'intérêts et une exigence de transparence.

3.6 La construction de consensus

Une certaine approche managériale se dégage des travaux sur la construction de consensus. Dans cette perspective, on aborde les aspects techniques et stratégiques (Ashcraft, 2007), la question des cadres légaux (Bingham, 2005) et celle des indicateurs de performance (Dodoo, 1997). Cette approche managériale correspond à une conception des exercices de construction de consensus (*consensus building*) vus comme des instruments de gouvernance. Une autre approche met plutôt l'accent sur les aspects dialogiques de ce modèle (Lockie, 2007 ; Maurer, 2003, Van de Kerkhof, 2006). Enfin, certains auteurs se penchent sur la portée et les limites de tels exercices (Van de Kerkhof, 2006) qui sont, en général, évalués assez positivement puisqu'ils redonneraient du pouvoir aux communautés (*community empowerment*) (Broner, Franczak, *et al.* 2001) et favoriseraient la démocratie (Maurer, A. (2003).

Susskind (1999) définit la construction de consensus comme un processus visant à atteindre un accord unanime. On peut dire qu'il y a consensus lorsque tous adhèrent à une proposition et que tous les efforts nécessaires ont été mis en œuvre pour répondre aux intérêts de tous les acteurs concernés (Susskind, 1999 : 6 cité par Van de Kerkhof, 2006 :281). Selon les chercheurs, la construction de consensus présente un certain nombre d'avantages directs (réduction des conflits, élaboration de meilleures politiques, promotion de la participation publique, etc.) et indirects (création de nouveaux liens de confiance, apprentissage collectif, etc.). Cependant, selon Coglianesse (1997 : 1758 cité par Brown, 2006 :282) ces avantages attribués à la construction de consensus n'ont pas été démontrés de façon satisfaisante. En outre, Coglianesse souligne que le caractère consensuel d'une décision n'est pas un gage de qualité et que les exercices de construction de consensus courent toujours le risque de privilégier

223 cité par Blok, 2007 :164).

l'unanimité plutôt que la qualité des décisions (Coglianese, 1999 : 4, cité par Van de Kerkhof, 2006 : 282). De plus, il existe un biais dans la sélection des participants puisque ces formes organisationnelles attirent davantage les participants favorables à l'atteinte de consensus écartant, du coup, les positions divergentes (Coglianese et Allen, 2004 ; Coglianese, 2001 cités par Van de Kerkhof, 2006 : 282). Enfin, la construction de consensus est impossible dans certaines situations où les intérêts sont fortement polarisés (Smith, 1995 cité par Van de Kerkhof, 2006 : 282).

Van de Kerkhof rappelle la distinction – fondamentale en théorie démocratique – entre négociation et délibération. « Alors que la construction de consensus est d'abord un processus de négociation, la délibération est d'abord une question de dialogue et d'argumentation » (Van de Kerkhof, 2006 : 282)⁴. Afin de démontrer comment le recours à un modèle plus délibératif que le modèle traditionnel de construction de consensus permet de pallier les limites de la construction de consensus, Van de Kerkhof étudie le cas du *Dutch stakeholder dialogue project Climate Options for the Long Term*. Il conclut que l'utilisation d'un modèle plus délibératif permet de remédier à certaines lacunes de la construction de consensus. Par exemple, le biais dans la sélection de participants plus enclins au consensus n'est pratiquement pas présent dans un modèle délibératif / dialogique (Van de Kerkhof, 2006 : 296). Un modèle délibératif est aussi plus efficace pour gérer l'antagonisme dans les situations où les positions sont divergentes. Par contre, les participants au *Dutch stakeholder dialogue project Climate Options for the Long Term* se sont surtout concentrés sur les questions les plus faciles à résoudre et ont évité les questions les plus conflictuelles. Il n'y a donc pas de différence entre les deux modèles à cet égard si ce n'est que dans le cas du modèle délibératif les modérateurs encouragent les participants à aborder les enjeux plus litigieux, alors qu'à l'inverse la construction de consensus encourage plutôt la cohésion. (Van de Kerkhof, 2006 : 296).

3.7 Les conseils de quartier ou de ville

⁴ Traduction de "Whereas consensus building can be characterized as a process of negotiation, deliberation is about dialogue and argumentation" (Van de Kerkhof, 2006 : 282)⁴.

Comme c'est souvent le cas pour les délibérations qui se déroulent en groupes plutôt restreints, les conseils de quartier ou de ville se prêtent facilement à une analyse discursive et rhétorique (Farkas, 2003 ; Odell, 2005 ; Townsend, 2004). Les enjeux qui y sont traités concernent en général l'aménagement et la planification urbaine (Bherer, 2006 ; Schaut, 2003 ; Tewdwr-Jones, 1998) ou la gouvernance locale (Pellini et Ayres ; 2007) bien qu'on assiste de plus en plus souvent à un positionnement des villes – grandes et petites – par rapport à des enjeux plus globaux comme le démontre la thèse de Dimock (2006) qui se penche sur les résolutions adoptées par les conseils de ville dans le cas de la guerre en Irak. On peut aussi penser aux nombreuses villes américaines qui ont ratifié le protocole de Kyoto, alors que le gouvernement central américain a refusé de le signer.

L'article de Barth (2006) s'intéresse au cas des *Public Policy Management Councils* (PPMC) au Brésil. Ces conseils, composés d'acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux ont été implantés dans le but de discuter et de d'élaborer des politiques publiques ainsi que de décider de l'allocation des fonds publics. Au terme de son analyse, Barth avance que le résultat le plus innovateur de ces conseils est leur contribution à la transformation de la culture politique (Barth, 2006 : 262). Mis en place pour réduire la corruption et le clientélisme, les PPMC ont permis une certaine conscientisation et une qualification de la société civile. Ils ont entraîné des pressions afin d'accroître la transparence et la responsabilité de la part des élus. Par contre, les PPMC entraînent des résultats mitigés en ce qui concerne leur second objectif, l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques.

3.8 Les focus groups

Abelson et ses collègues, qui ont effectué une recension des modèles de participation publique (2001), définissent les focus groups comme des discussions ponctuelles sur un thème précis et prédéterminé. Les focus groups rassemblent un petit nombre d'individus sélectionnés selon des critères de représentativité.

Un article récent s'intéresse plus précisément à l'usage des focus groups comme forme de participation publique (Kotchetkova, Evans, et al., 2008) et pose la question de la méthode à privilégier pour solliciter une opinion publique représentative. Les auteurs opposent la représentativité des focus groups à celle des sondages d'opinion arguant que ceux-ci sont souvent biaisés, et ce, tant dans leur présentation que dans leurs méthodes (Kotchetkova, Evans, et al., 2008 : 72). Devant des sondages nécessairement réducteurs qui tendent à simplifier, voire à polariser, les points de vue, les focus groups sont plus utiles pour saisir la complexité et les nuances des représentations des participants. Ils permettent, en outre, aux participants de formuler les enjeux dans leurs propres mots et sont ainsi un moyen de stimuler le dialogue. Les focus groups permettent de saisir le caractère contingent de l'opinion publique sans la réifier comme le font les sondages d'opinion (Kotchetkova, Evans, et al., 2008 : 81).

L'étude qui analyse des focus groups portant sur la question de la recherche sur les cellules souches apporte des nuances étonnantes par rapport à ce qui se dégage des sondages d'opinion. Ainsi, certains participants aux focus groups se sont dits trop incertains et/ou pas assez bien informés pour émettre une opinion. Il existe une certaine ambivalence par rapport à la science qu'on juge intéressée, mais aussi très compétente. Enfin, les préoccupations de justice sociale et d'équité n'ont pas été mentionnées d'emblée par les participants (Kotchetkova, Evans, et al., 2008 : 81). On constate donc que l'usage des focus groups favorise un « débat public qui est un mécanisme à travers lequel la société pose de nouvelles questions à la science plutôt qu'une façon de connaître l'opinion du public sur les réponses que celle-ci propose »⁵.

3.9 Les forums

Le modèle organisationnel du forum public est sans doute celui dont les contours conceptuels demeurent le plus flou. Biagiotti (2004) définit un forum comme une nouvelle forme de participation dont l'objectif est de démontrer la capacité de la société civile, non seulement à critiquer les processus de gouvernance existants,

⁵ Traduction de « public dialogue becomes this mechanism through which society poses new questions for science and not a method for collating opinions about its answers » (Kotchetkova, Evans, *et al.* 2008 : 82).

mais à proposer des solutions alternatives et de se mobiliser selon son propre agenda⁶. Un forum peut se dérouler à très petite échelle (Gastil, 2006; Ryfe, 2006) ou à l'échelle mondiale (Biagiotti, 2004; Kim, 2005) en passant par toutes les échelles intermédiaires, de l'échelle de la communauté (Becker, 2002) à l'échelle transnationale (Puetter, 2004) en passant par celle de la nation (Edwards, 2004; Hustedde, 1996; O'Brennan, 2004). Il peut prendre la forme d'une rencontre face à face (Gastil, 2006), être médiatique (Lee, 2003) ou virtuelle (Kim, 2005; Wright, 2007); il peut réunir une élite (O'Brennan, 2004; Puetter, 2004) ou être ouvert à une diversité d'acteurs sociaux comme dans le cas du Forum Social Mondial.

Les aspects narratifs et discursifs des forums, de même que leur potentiel transformatif sont analysés à partir des cas se déroulant à plus petite échelle (Gastil, 2006; Ryfe, 2006). Deux articles soulignent l'usage du National Issues Forum pour stimuler la participation de certaines populations cibles (Edwards, 2004; Hustedde, 1996).

Biagiotti (2004) s'intéresse au lien qui existe entre la « doctrine participative » et les forums sociaux mondiaux. Elle montre notamment que ceux-ci ont émergé en réponse à la création d'espaces participatifs officiels institués par les gouvernements et les agences intergouvernementales (conférences des nations unies, organisation mondiale du commerce, etc.). En effet, au départ la participation des acteurs de la société civile à la gouvernance mondiale a été favorisée. Mais rapidement elle a été remise en question. On reproche notamment aux acteurs sociaux leur manque de légitimité, leur irrévérence et leur intransigeance (Biagiotti, 2004 : 531). Les forums renforceraient la légitimité des acteurs sociaux en leur donnant une culture commune cohérente.

3.10 Les jurys de citoyens

Un jury de citoyens est un groupe de 12 à 24 citoyens, sélectionnés au hasard, assemblés afin d'entendre différents experts et représentants de groupes

⁶ Traduction de « a new type of participation [which] idea was to show civil society's ability not just to criticize existing governance processes, but to make alternative proposals and mobilise according to its own agenda. » (Lane 2005: 529).

d'intérêts, dans le but de discuter d'un problème d'intérêt public et d'émettre des recommandations (Huitema, Van de Kerkhof, et al., 2007 : 294).

Une part importante de la recherche sur les jurys de citoyens porte sur les processus cognitifs à l'œuvre dans ce modèle organisationnel (Bennett et Smith, 2007 ; Feldman, 2008). On s'interroge sur la place de la rationalité (Price, 2000 ; Aldred, 2001 ; Williams, 1997), des émotions (Hickerson, 2008 ; Thompson, 2001), des règles de communication (Seibold, 1998) et du sens commun (Farley, 2007). Plusieurs travaux établissent un lien entre la participation à des jurys et le renforcement de la citoyenneté (Gastil, Black, et al., 2008 ; Gastil, Deess, et al., 2002 ; Gastil et Weiser, 2006 ; Huitema, Van de Kerkhof, et al., 2007).

Compte tenu de la nature délibérative des jurys, il n'est pas étonnant de retrouver, dans les études, un lien fort entre ce modèle et la démocratie délibérative (Aldred, 2001 ; Babcock et Sassoubre, 2007 ; Gastil, Burkhalter, et al. 2007 ; Gastil, Deess, et al., 2002 ; Gastil et Weiser, 2006 ; Goodin et Niemeyer, 2003 ; Hans, 2007 ; Kevin, 2007). Pour certains chercheurs, les jurys seraient davantage fondés sur le raisonnement pluraliste que sur la délibération (Huitema, Van de Kerkhof, et al., 2007). Dans les travaux sur la délibération, on suppose généralement que les diverses visions et les différents intérêts vont s'agrèger et qu'un consensus sera atteint au nom du bien commun, alors que dans le cas du pluralisme le « bien commun » est perçu comme le reflet des préférences de la majorité, le conflit ne pouvant être évacué. C'est pourquoi une juste représentation des intérêts en jeu est essentielle (Huitema, Van de Kerkhof, et al., 2007 : 291).

Les jurys de citoyens présentent plusieurs traits propres au pluralisme. Cela devrait être pris en compte dans leur design afin de pallier les limites de l'approche délibérative, notamment en ce qui concerne la représentativité, le rapport à l'expertise et la contradiction qui peut exister entre la nécessité d'atteindre un consensus et celle de maintenir l'égalité entre les points de vues des participants (Huitema, Van de Kerkhof, et al., 2007 : 297).

3.11 Les panels de citoyens

Un panel de citoyens est « un comité aviseur temporaire qui engage des citoyens « ordinaires » dans un processus délibératif informé par l'expertise » (Brown, 2006 : 203)⁷. Selon Brown (2006) les jurys citoyens, les conférences de consensus, la planification et les sondages délibératifs seraient autant de formes de panels de citoyens. Ces quatre types de modèles organisationnels partagent des caractéristiques communes qui les distinguent des autres formes de participation : ils créent des opportunités de dialogue entre experts et citoyens ; ils limitent la participation des représentants de groupes d'intérêts ; ils n'ont pas d'autorité légale et, par conséquent, l'application des recommandations qu'ils formulent n'est pas contraignante. Il s'adressent à la fois aux gouvernants et au grand public et tous poursuivent le triple but d'informer les participants, de stimuler le discours public et de conseiller les décideurs (Brown, 2006 : 204). Les panels de citoyens se distinguent des comités aviseurs permanents et des audiences publiques par le rôle secondaire qu'ils donnent aux représentants des groupes d'intérêts. Ils se distinguent aussi des référendums, car ils n'ont pas l'autorité légale d'énoncer des décisions contraignantes (Brown, 2006 : 2003).

La question de la représentativité des panels de citoyens demeure un des enjeux les plus importants des recherches menées au cours des dernières années. Pour certains auteurs, les panels de citoyens sont des exemples de démocratie participative, mais les participants à ces panels ne représentent qu'eux-mêmes (Durant, 1995 ; Fixdal, 1997 cités par Brown, 2006). D'autres affirment que les panels de citoyens sont représentatifs puisque les participants « représentent un microcosme de leur communauté » (Crosby, 1995 :157 cité par Brown, 2006). Brown (2006) aborde la question de la représentativité des panels de citoyens en les jugeant à l'aune de cinq caractéristiques de la représentativité démocratique : l'autorisation, la responsabilité, la participation, l'expertise et la ressemblance entre les représentés et les représentants. Il conclut que la représentativité des panels de citoyens réside d'abord et avant tout dans les éléments d'expertise et de ressemblance et ensuite dans leur dimension

⁷ Traduction de « temporary advisory bodies that involve lay people in cooperative deliberation informed by expert advice » (Brown, 2006: 203).

participative. Par contre, puisqu'ils n'ont ni autorité, ni responsabilité à l'égard du public, les panels de citoyens ne peuvent être considérés comme pleinement représentatifs. Ainsi, les panels de citoyens ont un rôle à jouer dans la démocratie représentative, mais ce rôle est forcément limité (Brown, 2006 : 221).

3.12 La planification

La recherche sur la planification en lien avec le débat public porte principalement sur l'utilité de la participation citoyenne dans le domaine de l'aménagement urbain et environnemental (Fiskaa, 2005; Hibbard et Lurie, 2000; Manzo et Perkins, 2006; Marchamalo et Romero, 2007). Les principaux enjeux qui s'en dégagent portent sur le recours à la planification comme moyen d'arbitrer des conflits (Geddes, 2006), de susciter des consensus (Warner, 1997) et de prendre des décisions « justes » (Wolsink, 2007; Marchamalo et Romero, 2007). Quelques textes s'intéressent à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (Higgs, Berry, et al., 2008) afin d'encourager la participation, que ce soit par le recours à des outils participatifs en ligne (Conroy et Evans-Cowley, 2006) ou en faisant appel à un système d'information géographique (McCall, 2003). Pour certains, l'exercice de planification est une occasion d'apprentissage (Gondim, 1998), une expérience qui mobilise la cognition sociale (Kar et Kar, 2002). Enfin, plusieurs articles se penchent sur les questions de méthodes et de design institutionnel du processus de planification (Ye et al., 2002; Yabes, 2000; Sen, 2000; Plein et al., 1998).

La participation publique à la planification ne peut être évaluée qu'à la lumière du contexte à l'intérieur duquel elle se déroule. Ainsi le rôle du public est fonction de la nature du projet et du degré de participation publique encouragé ou autorisé selon les conceptions de la planification qui prévalent (Lane, 2005 : 284). Afin d'illustrer son propos Lane (2005) applique l'échelle d'Arnstein à différentes conceptions de la planification et montre qu'une conception de la planification où la science domine et où le planificateur est considéré comme un expert renvoie à l'échelon de la non-participation (Lane, 2005 : 288-289). Une conception synoptique qui ne perçoit ni les dimensions politiques de la planification, ni la

pluralité des intérêts en jeu correspond à une participation symbolique qu'Arnstein qualifie de « tokenism » (Lane, 2005 : 292). Seule une conception qui met l'accent sur les dimensions politiques de la planification, reconnaissant la pluralité des intérêts en jeu et leur caractère contradictoire, parfois antagoniste, est susceptible de déboucher sur des formes véritables de participation citoyenne (Lane, 2005 : 296).

3.13 Les référendums

Les référendums sont une forme de démocratie directe où un enjeu est soumis au vote populaire – soit à l'initiative des gouvernants, soit à la demande des citoyens ou de la société civile – dont le résultat peut être contraignant ou non (Ableson et al., 2001). Ce modèle organisationnel engage les citoyens dans le processus législatif. Il suppose une égalité entre les participants. En général, les résultats qui proviennent d'un référendum peuvent difficilement être ignorés par les pouvoirs publics. Par contre, il s'agit d'un processus coûteux qui n'est pas exempt de biais. Ceux-ci peuvent être présents dans la formulation de l'enjeu notamment (Abelson, 2001).

L'opinion publique est généralement favorable à la démocratie directe, sous forme de référendum notamment. D'une part, la popularité de la démocratie directe peut être attribuable aux nouvelles valeurs démocratiques – des valeurs post-matérialistes, critiques de la hiérarchie et soucieuse de participation citoyenne –, d'autre part, la démocratie directe doit sa popularité à une perte de confiance envers les gouvernements représentatifs (Dalton et al., 2001 : 145-146 cité par Bowler et al., 2009 :354). Bowler, Donovan et Karp (2009) veulent vérifier si cette opinion favorable à la démocratie directe est associée au désir d'une participation plus grande de la part des citoyens aux affaires publiques ou si elle doit plutôt être interprétée comme une insatisfaction envers la démocratie représentative. Leurs résultats montrent que « la plupart des citoyens sont favorables à la démocratie directe, même s'ils ne veulent pas prendre le contrôle du processus décisionnel à la place des élus » (Bowler, Donovan et Karp, 2009 :

353)⁸.

Dans la majorité des cas étudiés, les gens qui croyaient en l'importance de « garder un œil sur le gouvernement » étaient plus favorables à une démocratie participative (Bowler, Donovan et Karp, 2009 : 357). L'approbation de la démocratie directe provient autant, sinon plus, des gens politiquement engagés que de ceux qui sont apolitiques alors que les deux facteurs explicatifs sont le manque de confiance envers les gouvernants et l'idée selon laquelle les citoyens doivent « garder un œil sur le gouvernement »; ce qui amène les auteurs à conclure que la plupart des gens perçoivent la démocratie directe comme un moyen de rendre les élus plus représentatifs et moins influencés par des intérêts particuliers (Bowler, Donovan et Karp, 2009 : 360).

3.14 Les sondages délibératifs

Plusieurs études empiriques ont soulevé des questions par rapport à la capacité des citoyens peu politisés d'émettre une opinion informée sur les grands enjeux politiques (Butler et Stokes, 1969, 1974 ; Converse, 1964 ; Converse et Pierce, 1985 cités par Sturgis et al., 2005 : 31). Différentes solutions ont été avancées pour former des citoyens mieux informés – jurys de citoyens, focus groupes, notamment –, mais la plupart de ces modèles organisationnels ne sont pas statistiquement représentatifs. Le sondage délibératif permet d'associer la formation d'une opinion informée avec un échantillonnage représentatif. Les sondages délibératifs incorporent des éléments de délibération aux sondages d'opinion traditionnels. Ils impliquent un grand nombre de participants et rendent compte d'une opinion publique informée et engagée (Abelson, Forest et al., 2001). Certains auteurs questionnent cependant la véritable portée délibérative du sondage délibératif (Denver et al., 1995 ; Ladd, 1996 ; Mitofsky, 1996a, 1996b cités par Sturgis et al., 2005 : 51). D'autres remettent en question la représentativité de ce modèle organisationnel qui, s'il est représentatif des caractéristiques sociodémographiques de la population en général (sexe, niveau d'éducation, âge), peut favoriser la participation des citoyens les plus politisés

⁸ Traduction de « Most citizen like direct democracy but do not want to take over decision making from elected officials » (Bowler, Donovan et Karp, 2009 : 353).

(Sturgis, 2001 ; Tringali, 1996 cités par Sturgis, 2005 :52).

Dans l'ensemble, les sondages délibératifs obligent à interviewer un échantillon de la population avant et après une séance d'information et de délibération avec des experts. Cette méthode est censée être représentative de l'opinion de l'ensemble de la population, si celle-ci avait eu accès aux mêmes informations que l'échantillon pour former son opinion (Fishkin, 1997 : 162 cité par Sturgis et al., 2005 : 32). Sturgis et ses collègues (2005 : 33) s'interrogent sur les limites d'une telle méthode. Comment peut-on évaluer l'effet de mécanismes complexes – la dynamique de groupe ou l'influence des formateurs, par exemple – qui a contribué à la transformation de l'opinion. Les auteurs ont donc analysé cinq sondages délibératifs afin d'approfondir les répercussions de la délibération sur l'*attitude constraint* (Sturgis et al., 2005). Le concept d'*attitude constraint* signifie que l'attitude des citoyens à l'égard de domaines spécifiques des politiques publiques est structurée par un système de croyance complexe qui tend à intégrer les différentes opinions d'une façon cohérente. Une méta-analyse des 5 sondages délibératifs montre une faible augmentation de la cohérence interne de l'*attitude constraint* au cours de la délibération, cependant trop faible pour conclure significativement à un véritable effet de la délibération (Sturgis et al., 2005 :53). Les auteurs en arrivent à la conclusion que davantage de recherche est nécessaire pour discerner quels sont les éléments qui affectent l'*attitude constraint* comme le design de l'échantillon, la nature des enjeux abordés, le contexte politique à l'intérieur duquel se déroule le sondage, etc. (Sturgis, 2005 : 53).

4. Les controverses théoriques majeures sur la délibération

Les controverses majeures portant sur les questions de la démocratie délibérative et du débat public s'appréhendent sans doute mieux une fois placées dans le contexte particulier de ces deux dernières décennies marquées par deux phénomènes mis en évidence par Loïc Blondiaux. Ces deux phénomènes sont, d'une part, une multiplication des sphères politiques ouvertes à la participation démocratique des citoyens et, d'autre part, un « programme

théorique qui vise, autour de l'idée de la démocratie délibérative, à renouveler les justifications de l'idéal démocratique » (Blondiaux, 2008 : 131).

Selon Blondiaux, on peut « rapprocher » sans toutefois « établir de lien de causalité » entre « ces deux ensembles de phénomènes ». Les instances délibératives pouvant autant « promouvoir un idéal de justice sociale » via un partage avec les citoyens du pouvoir décisionnel, que viser à « moderniser la gestion des services publics » – avec comme finalité non pas la prise en charge des besoins mais l'optimisation des ressources –, ou « simplement à donner un surcroît de légitimité à des autorités contestées » (Blondiaux, 2008 : 132).

Cette ambivalence relative à la capacité de la délibération à permettre à la fois un dynamisme de la vie démocratique et une amélioration concrète des conditions d'existence, semble traverser toute la littérature sur la délibération. Seulement, pour en attester, il est indispensable de distinguer, d'une part, les aspects théoriques des controverses que suscite cette ambivalence et, d'autre part, la manière dont elle prend sens quand il s'agit de délibérer de questions sanitaires, environnementales, identitaires, d'aménagement urbain ou encore d'éducation.

Cette analyse de Blondiaux peut cependant être tempérée par la remarque de Papadopoulos et Warin selon laquelle la tendance des dernières années, à engager les citoyens dans les politiques liées aux risques scientifiques et technologiques et aux choix d'aménagement, ne doit pas faire oublier que déjà dans les années 1960 les mouvements sociaux étaient déjà très présents dans l'action collective à l'égard de la revitalisation urbaine (2007 : 447).

En guise d'introduction aux débats théoriques sur la délibération, on peut évoquer cette analyse selon laquelle il est essentiel de s'arrêter sur les

« critiques remettant en cause la prétention [du modèle délibératif], dans sa version rawlsienne comme dans sa version habermassienne, à faire prévaloir : la *rationalité* dans le processus d'échange argumentatif ; la *réciprocité* des arguments, au sens où les raisons avancées dans la discussion seraient susceptibles d'être acceptables

par tous ; l'*impartialité* des participants auxquels s'imposerait l'obligation de mettre à distance leurs préjugés et d'être capables de s'ouvrir aux autres sans parti pris ; l'*universalité* d'un accord final, susceptible de transcender les points de vue particuliers » (Blondiaux, 2008 : 136).

Ces quatre sources des « critique[s] théorique[s] des fondements de la démocratie délibérative » (Blondiaux, 2008 : 136) sont chacune en partie liées à la question de la capacité du processus délibératif à tolérer le pluralisme, à le promouvoir ou à en tirer profit. En d'autres termes, chacun de ces quatre éléments, nourrit au moins une controverse relative aux difficultés de traduire dans le concret le principe inclusif (pluraliste) de la délibération.

L'association du principe inclusif au principe argumentatif peut, selon Blondiaux, se révéler contraignant pour les acteurs, car le droit de prendre la parole est toujours susceptible d'être transformé par les circonstances en devoir (Blondiaux, 2008 :142). Toutefois, aucun cadre institutionnel de délibération ne peut se passer de règles qui puissent sinon garantir, du moins encourager l'expression de la diversité sociale, la prise en compte des identités ou celle des points de vue divergents. En même temps, la possibilité de délibérer oblige à aller au-delà de la reconnaissance des conflits, pour viser leur atténuation, la recherche d'un compromis ou l'entente autour d'une décision faisant consensus. Le fait de privilégier l'un ou l'autre de ces différents défis, à quelques moments des processus délibératifs, justifie soit une volonté délibérée ou latente d'ignorer la diversité sociale, soit un travail conscient de canalisation, d'éradication progressive ou simplement de mise en évidence des conflits traversant la société. Autour de ce clivage entre la recherche de consensus et la possibilité d'expression de la diversité plusieurs partis pris théoriques inconciliables se sont constitués à l'intérieur du débat sur la délibération.

Pour rendre compte de ces différents partis pris, les modèles délibératifs d'Habermas et de Rawls seront exposés dans un premier temps. Après l'exposé des cadres théoriques balisés par ces deux auteurs, il on abordera les points de

vue de Young et de Mansbridge sur la manière de garantir le pluralisme dans la délibération. Ces analyses sur la manière de rendre pluraliste une initiative délibérative seront suivies de deux modèles critiquant la légitimité de la délibération elle-même : le modèle de démocratie agonistique pluraliste de Mouffe et le modèle « consociational » de Lijphart.

4.1 Le modèle délibératif d'Habermas

Pour Habermas, la tradition libérale de la démocratie insiste sur la question des droits et libertés individuelles – ce que Gauchet appelle « l'idée juridique de la démocratie » ou « la démocratie des droits de l'homme » (Gauchet, 2006 : 20) – tandis que les traditions délibérative et républicaine soulignent l'importance de la question de la participation des citoyens et de la formation des opinions publiques (Habermas, 2006 : 412).

Cette continuité que perçoit Habermas entre la participation et la délibération ne l'a cependant pas empêché de bâtir son modèle de démocratie délibérative sur les trois éléments suivants (que comporte la forme institutionnelle de la démocratie moderne) :

- la protection des droits et libertés individuelles dans un État où est réelle la séparation des trois pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif ;
- la reconnaissance légale d'une citoyenneté inclusive, libre (liberté de communiquer et de participer) égale pour tous et fondée sur un sentiment d'appartenance à une même communauté politique ;
- et, la possibilité pour les citoyens, par le biais de la communication, de réguler le pouvoir, c'est-à-dire de gouverner par l'entremise de la sphère publique (Habermas, 2006 : 412).

Ces trois éléments étant indispensables à la démocratie délibérative, il est par conséquent cohérent que, pour Habermas, la particularité et la vertu de ce modèle soient de permettre une légitimité du processus politique (Habermas 2006 : 413). Habermas considère que le processus politique gagne en légitimité

s'il résulte d'une procédure de formation de l'opinion basée sur la transparence, la publicité, l'inclusion, l'équité (au sens où la procédure offre une opportunité égale de participation) et la rationalité (celle-ci permettant une évaluation des argumentations autant que des résultats⁹) (Habermas 2006 : 413). À partir du moment où ces différents principes sont observés (ce qui est plus un idéal que le reflet de la réalité), les décisions finales d'une procédure de formation de l'opinion ont toutes les chances d'être différentes des opinions initiales, étant donné que les citoyens auront évolué en tenant compte d'éléments informationnels dont ils ne disposaient pas auparavant. C'est ce qu'Habermas appelle le « potentiel cognitif de la délibération politique » (« cognitive potential of political deliberation ») (Habermas, 2006 : 414).

Notons aussi que, poursuivant dans la même perspective qu'Habermas, la théorie de la légitimité démocratique de la délibération dont Cohen est l'auteur, distingue quatre critères d'appréciation d'un exercice délibératif. Ces critères sont : la *liberté* des citoyens de toute contrainte autoritaire, la garantie d'une *égalité* entre les délibérants, neutralisant toute possibilité de bénéficier davantage en pouvoir ou en ressources, la formation d'un *consensus* basé sur le bien commun et non les intérêts partisans, et enfin, l'exigence d'un débat fondé sur une évaluation équitable des *raisons* des différents participants (Cohen 1989 : 19-23 ; Mansbridge et al., 2006 : 4-5) .

Pour rendre compte de la nature du modèle délibératif d'Habermas, il est aussi possible de partir de la distinction qu'opère l'auteur entre, d'une part, le pouvoir administratif de l'État qui fait respecter les décisions, les entérine et les exécute et, d'autre part, le pouvoir né de la communication ('Communicatively generated power'), résultat d'une délibération libre et équitable (Heysse, 2006 : 272). L'utilité de cette distinction réside dans le fait qu'elle permet à Habermas de bâtir sa théorie à partir de l'idée que le public est détenteur d'une raison qui lui confère la légitimité d'un exercice rationnel du pouvoir en recourant à

⁹ Le rôle que joue la rationalité dans le cadre théorique d'Habermas est capital. La phrase suivante peut en être l'illustration : "mere opinions (cultural assumptions, normative attitudes, collective prejudices and values) seem to persist unchanged in their cultural form as a kind of sediment of history, public opinion can by definition only come into existence when a reasoning public is presupposed" (Habermas, 1974: 50).

l'argumentation et à la discussion. Ce postulat de départ explique pourquoi « Habermas emprunte à Arendt sa notion de pouvoir communicatif pour mettre en exergue le fait que l'État, en tant qu'appareil d'administration publique, peut être contraint, dans une certaine mesure, d'exécuter et de faire respecter les décisions résultant d'accords obtenus au cours d'une discussion publique¹⁰ » (Heysse, 2006 : 272). Pour Habermas, la subalternisation du pouvoir administratif au pouvoir communicatif est la garantie de la stabilité politique car les citoyens ne peuvent qu'admettre la rationalité d'un pouvoir administratif qui veille sur le respect des décisions qu'ils ont prises eux-mêmes à travers une délibération publique. Par conséquent, pour garantir cette stabilité politique, idéalement, rien ne doit primer sur la discussion argumentative qui, pour Habermas, est seule en mesure « d'éliminer les intérêts particuliers et les opinions idiosyncratiques, de concilier les points de vue opposés, les valeurs et les intérêts, tout en motivant les citoyens à respecter les accords auxquels ils sont parvenus¹¹ » (Heysse, 2006 : 272).

Selon Heysse, un des mérites de la théorie d'Habermas est de faire apparaître « le pouvoir, l'autorité et même la force » comme des éléments incontournables des sociétés les plus démocratiques (Heysse, 2006 : 273). Il note aussi que cette dimension de l'analyse qu'Habermas fait du pouvoir communicatif est occultée par l'insistance sur la notion de consensus (Heysse, 2006 : 273). Enfin, pour relever le fait que le modèle délibératif d'Habermas n'est qu'un idéal type, Heysse ajoute que son auteur « reconnaît que les sociétés contemporaines sont simplement trop complexes pour être gouvernées à partir d'une délibération entre citoyens¹² » (Heysse, 2006 : 273).

4.2 Le libéralisme politique de Rawls

¹⁰ Ce passage entre parenthèse est une traduction : "In appropriating, from Arendt, the term communicative power, Habermas wishes to indicate that the state as the apparatus of public administration can be forced to some extent to execute and enforce the decision agreed upon during public discussion" (Heysse, 2006: 272).

¹¹ "(...) Habermas believes that argumentative discussion is particularly effective in eliminating special interests and idiosyncratic opinions, in reconciling opposing views, values and interests and in motivating citizens to abide by agreements reached" (Heysse, 2006: 272).

¹² "He [Habermas] readily acknowledges that contemporary societies are just too complex to be governed through deliberation among citizens" (Heysse, 2006: 273)

La pensée de Rawls est souvent associée à celle d'Habermas pour désigner les versions classiques des théories délibératives. Ce qui rassemble ces deux auteurs c'est le fait qu'ils considèrent que l'exercice du pouvoir politique est légitime, d'une part s'il est issu d'un consensus en vigueur entre les citoyens et, d'autre part, si l'action politique est comprise et approuvable par les citoyens. Toutefois, malgré les points de convergence, le *libéralisme politique* de Rawls se démarque assez nettement de la théorie du pouvoir communicatif d'Habermas. La divergence fondamentale entre ces deux auteurs est certainement leurs théorisations inconciliables de la manière dont la démocratie permet la coopération dans un contexte social de pluralisme. Pour Rawls, la question de savoir « comment peut (...) exister, de manière durable une société juste et stable de citoyens libres et égaux qui demeurent cependant profondément divisés entre eux par des doctrines raisonnables, qu'elles soient morales, philosophiques ou religieuses » (Rawls, 1995 : 28), ne peut être résolu par le simple potentiel cognitif de la délibération. Cette idée est sous-tendue par l'argument selon lequel la diversité des doctrines religieuses, philosophiques et morales dans les sociétés modernes n'est pas une situation passagère, mais une réalité permanente. Rawls pense que « l'existence de désaccords et du pluralisme dans la société contemporaine n'est pas une anomalie qui disparaît du fait d'une démocratie idéale »¹³ (Heysse, 2006 : 273). En raison de cette diversité permanente, Rawls considère qu'un « consensus par recoupement » ne repose pas forcément sur des raisons et des justifications partagées par tous les citoyens. Ces derniers peuvent, selon lui, justifier leurs adhésions à une conception politique commune en se référant à leur perception compréhensive singulière. C'est à ce propos que Rawls note :

« étant donné que la conception politique est commune à tous alors que les doctrines raisonnables ne le sont pas, nous devons distinguer entre, d'une part, une base publique de justification qui soit acceptable d'une manière générale par tous les citoyens – en

¹³ "Rawls rightly emphasizes that the existence of disagreements and pluralism in contemporary society is not a deficiency that would disappear in an ideal democracy" (Heysse, 2006: 273).

ce qui concerne les questions politiques fondamentales – et, d'autre part, les nombreuses sources non publiques de justification qui font partie des doctrines compréhensives et ne sont acceptables que pour ceux qui adhèrent à celles-ci » (Rawls, 1995 : 7).

Ce passage est assez révélateur de la quintessence de la théorie du *libéralisme politique* de Rawls qui « prend pour acquis non seulement le pluralisme, mais également le fait du pluralisme raisonnable » (Rawls, 1995 : 6).

Le concept de pluralisme raisonnable signifie pour Rawls que les « doctrines compréhensives » (celles qui sont, entre autres, religieuses, philosophiques et morales) admettent que « la réciprocité doit être respectée dans ce monde de manière que chacun, comme tous les autres puissent en bénéficier » (Rawls, 1995 : 78). En effet, pour Rawls, sont raisonnables ceux qui sont en mesure de coopérer avec les autres en ne cherchant point à leur imposer leur volonté.

Cette prise en compte de la « raisonabilité » des doctrines – que Rawls distingue de la rationalité (Rawls, 1995 : 76-83)¹⁴ – est centrale dans la théorie de Rawls. Ce dernier considère que le véritable défi du libéralisme politique est d'élaborer « une conception politique de la justice » en phase avec « un régime démocratique constitutionnel » et que pourrait épouser la pluralité des doctrines raisonnables (Rawls 1995 : 6). La valorisation de l'idée de consensus paraît assez claire dans la perspective de Rawls autant que dans celle d'Habermas. Seulement, les deux auteurs ne mettent pas le même contenu dans ce consensus raisonnable à atteindre. Selon Rawls, le consensus est la base et non l'aboutissement du débat politique car les désaccords et l'instabilité peuvent durer autant que les discussions (Heysse, 2006 : 269).

La théorie du *libéralisme politique* de Rawls a cependant été l'objet de critiques

¹⁴ Le passage suivant délimite assez clairement la frontière, selon Rawls, entre le raisonnable et le rationnel : « Ce qui manque aux agents rationnels, c'est la forme particulière de sensibilité morale qui sous-tend le désir de s'engager dans une coopération équitable comme telle, et de faire dans des termes que d'autres en tant qu'égaux pourraient raisonnablement approuver. Je ne suppose pas que le raisonnable constitue la totalité de la sensibilité morale, mais il inclut la partie qui est liée à l'idée de coopération équitable. Les agents rationnels deviennent presque des psychopathes quand leurs intérêts ont pour seul objet leur avantage personnel » (Rawls, 1995 : 79).

en raison d'une part, de son incapacité à tenir compte de l'importance des sentiments politiques, des valeurs ou des « dimensions morales, religieuses et culturelles de la citoyenneté » (Peddle, 1998) et, d'autre part, à cause de sa conception minimaliste de la démocratie délibérative par rapport à celle d'Habermas, ou à celle élaborée par Gutmann et Thompson (Murdock, 1998).

4.3 Comment garantir une délibération pluraliste ?

Selon Blondiaux, la question centrale, dans le débat théorique sur la délibération, est de savoir comment permettre l'affirmation du point de vue, « souvent dissident et dissonant, des groupes sociaux les plus faibles » (Blondiaux, 2008 : 133). Iris Marion Young répond à cette question en considérant qu'à partir du moment où les « facilitateurs » assurent l'expression de toutes les opinions et le flux des idées, la délibération, parce qu'inclusive, peut permettre à la fois le contrôle du processus par les délibérants, une « équité procédurale » de même qu'une réelle prise en compte des intérêts et des propositions divergents ou conflictuels (Young, 2000 : 23). Iris Marion Young semble, sur la question du caractère inclusif de la délibération, reprendre les mêmes arguments qu'Habermas. Elle affirme:

« As long as such unequal circumstances persist, a politics that aim to do justice through public discussion and decision making must theorize and aim to practice a third alternative to both a private interest competition and one that denies the reality of difference in public discussions of the common good. This third way consists in a process of public discussion and decision making that includes and affirms all particular social group perspectives in the society and draws on their situated knowledge as resource for enlarging the understanding of every one and moving them beyond their own parochial interests (Young, 1997: 399).

Le fait de permettre, d'une part, une expression de la diversité des opinions et, d'autre part, un dépassement des intérêts particuliers n'est cependant possible

pour Young que si les « facilitateurs », garants de l'équité d'un processus délibératif, s'exercent à neutraliser les avantages des classes dominantes (Young, dans Fung, 2004 : 49).

Jane J. Mansbridge, quant à elle, explique autrement la manière dont une procédure délibérative peut en arriver à assurer l'égalité entre les délibérants. Pour elle, plus que de l'action des facilitateurs, c'est de l'ambiance prévalant entre les délibérants que naît l'égalité : ce sont la recherche de satisfaction et la volonté du groupe délibérant d'être productif qui provoquent, entre autres, l'égalité entre ses membres. Mansbridge et al. notent :

« They [facilitators] are also influenced by the professional norms they learned through training and their direct experience as facilitators. Our exploration of facilitators' observations suggest that two concepts familiar to small group researchers – participant satisfaction and group productivity – provide overarching standards by which participants and facilitators alike judge deliberative process. (...) Practitioners value good emotional interaction alongside, good reason-giving, interpret the common good as “common ground”, conceptualize freedom as “free flow” of ideas in discussion, and view inequality as a multi-faceted obstacle to deliberation (Mansbridge et al., 2006 : 1)

En outre, tenir compte du pluralisme serait aussi en phase avec une certaine moralité de la démocratie qui, selon Iris Marion Young, exige que les conflits ne soient pas banalisés dans la vie démocratique au point que la délibération soit un accessoire par rapport à d'autres activités comme celles de la vie professionnelle (Young, dans Fung, 2004 : 47). Cette idée est renforcée par l'argument de Blondiaux selon lequel les dispositifs délibératifs « n'ont de chance d'exister politiquement que s'il existe un conflit préalable ou que s'ils parviennent à susciter par eux-mêmes de la conflictualisation » (Blondiaux, 2008 : 144)

4.4 Le modèle de démocratie pluraliste agonistique de Mouffe

À la différence de Iris Marion Young qui considère que la démocratie

délibérative puisse permettre, à condition de protéger les plus faibles, une médiation équitable aboutissant à un consensus favorable à tous les groupes, malgré leurs intérêts conflictuels, Chantal Mouffe pense que « tout consensus est la résultante temporaire d'une hégémonie provisoire, la stabilisation d'un pouvoir qui, toujours, implique une forme d'exclusion » (Mouffe, 1999 : 756). Pour Mouffe, la démocratie (y compris la démocratie délibérative) est une réalité dont la caractéristique unique et universelle est l'irréductibilité de l'antagonisme qu'elle génère du fait de l'impossible réalisation d'un consensus sur la base de la rationalité. Elle exprime cela d'une manière très Claire en écrivant : « (...) we give up the dream of a rational consensus as the fantasy that we could escape from our human form of life (Mouffe, 1999 : 750).

Le point de vue de Mouffe est que la démocratie délibérative repose sur l'idée absurde de déconnecter la communication des citoyens de leurs fondements factuels et culturels; et cela, au nom du respect de règles procédurales conformes au principe de rationalité et dans l'espoir d'aboutir à un consensus qui n'exclut aucun groupe. Selon Mouffe, cette idée est absurde parce qu'elle explique pourquoi la démocratie délibérative, au lieu de permettre « la reconnaissance et la légitimation du conflit », consiste à vouloir mettre un terme à « l'aspect conflictuel inhérent au pluralisme, lié au caractère indécidable et perpétuel de l'antagonisme » (Mouffe, 1999 : 756). Andrew Schaap nous éclaire à ce propos en notant ce qui suit :

« Fundamental moral disagreement occurs between different forms of life in which case there is no shared public morality to which to appeal in order to arbitrate the conflict. It is a mistake to understand political conflict only in terms of disagreement between reasonable comprehensive moral doctrines because fundamental political conflict always also involves a conflict between identities » (Schaap, 2006 : 262).

Si tout « conflit politique fondamental implique un conflit entre des identités », pour échapper à l'errance de la démocratie délibérative, la solution, pour Mouffe,

est dans la démocratie pluraliste agonistique, parce que cette dernière permet de considérer « l'«autre» non comme un ennemi à détruire mais comme un adversaire, quelqu'un à qui on reconnaît le droit de défendre ses idées » (Mouffe, 1999 : 755). C'est ainsi qu'à ses yeux, les politiques démocratiques parviendront à leur but, qui est de transformer l'antagonisme en agonisme (Mouffe, 1999 : 755).

À la source de cette solution, on trouve une critique du consensus idéaliste de la démocratie libérale, celui des perspectives théoriques de Rawls et Habermas sur la capacité des procédures délibératives à garantir les « libertés et droits individuels » tout en satisfaisant aux aspirations à l'« égalité » et à la « participation » politique de tous les citoyens, quelle que soit leur condition (Mouffe, 2000; 8). À ce propos, analysant les perspectives théoriques de Rawls et Habermas, Mouffe précise :

« Their solutions are no doubt different, but share the belief that through adequate deliberative procedures it should be possible to overcome the conflict between individual rights and liberties and claims for equality and popular participation. According to Habermas such a conflict ceases to exist once one realizes the 'co-originality' of fundamental human rights and popular sovereignty. However, as I indicate, neither Rawls nor Habermas is able to bring about a satisfactory solution, since each of them ends up by privileging one dimension over the other: liberalism in the case of Rawls, democracy in the case of Habermas. Given the impossibility of an ultimate reconciliation between the two logics which are constitutive of liberal democracy, such a failure was of course to be expected, and it is high time for democratic political theory to abandon this type of sterile search. Only by coming to terms with its paradoxical nature will we be in position to envisage modern democratic politics in an adequate manner, not as the search for an inaccessible consensus – to be reached through whatever procedure – but as an 'agonistic confrontation' »

between conflicting interpretations of the constitutive liberal-democratic values ». (Mouffe, 2000 : 8-9)

Comme dernière précision sur la pensée de Mouffe, on peut noter que les principales causes de divergences entre son pluralisme agonistique et la démocratie délibérative sont les suivantes :

- pour la démocratie délibérative, « ce n'est qu'en présupposant la possibilité d'un consensus que le conflit et le désaccord peuvent évoluer vers un horizon de signification que partageront des parties conflictuelles » (Schaap, 2006 : 259). Au contraire, pour le pluralisme agonistique la coopération doit se faire entre les parties malgré la persistance de leur désaccord moral et l'impossibilité d'un consensus;
- cette acceptation de l'impossible consensus est la seule manière de tenir compte du fait que, non seulement, exclure certaines idées de la démocratie délibérative, avec comme argument qu'elles seraient « déraisonnables », est un acte de pouvoir et pas simplement une obligation morale, mais aussi, la base d'une distinction entre le raisonnable et le déraisonnable qui est toujours contestable;
- l'enjeu majeur de la démocratie doit par conséquent être de permettre que le pouvoir s'exerce conformément aux valeurs démocratiques et non pas de considérer que le pouvoir disparaît du fait de la démocratie délibérative (Mouffe, 1999 : 753; Schaap, 2006 : 264).

Le caractère incontournable du pluralisme agonistique de Mouffe peut tout de même être sujet à caution pour diverses raisons. L'une d'entre elles est que ce modèle est moins issu de l'empirie que d'une volonté d'accoucher d'un cadre idéalement démocratique de délibération. En effet, ce modèle entend se substituer à d'autres (ceux de Rawls et d'Habermas) critiqués pour leurs insuffisances. Mais ces deux modèles se voulaient tout autant des cadres idéaux de démocratie délibérative. On peut alors se demander si tout modèle délibératif quel qu'il soit, n'a pas de manière congénitale une limite due à son inadéquation, sans doute partielle, aux réalités concrètes. Le modèle de Mouffe, par exemple,

ne met l'accent que sur la dimension conflictuelle de la vie démocratique, alors qu'on ne peut toujours a priori suspecter de partisane toute volonté de parvenir à un consensus, même temporaire.

De plus, dans la réalité, à partir du moment où des acteurs contestent le statu quo et partagent des objectifs communs précis, leur participation à un processus institutionnel de délibération ne peut guère les museler, ni les « détourner de leurs fins » (Blondiaux, 2008 : 143). Dans un cas de figure où ces acteurs seraient contre les règles procédurales établies, rien en effet ne les empêche de réagir par le boycott, « l'indifférence, la désertion, le refus d'entrer dans le jeu » (Blondiaux, 2008 : 143).

Ces différentes critiques que l'on peut adresser au modèle de pluralisme agonistique de Mouffe ne sont cependant pas autant au cœur des controverses sur le modèle agonistique que les arguments de John Dryzek. Ce dernier, aussi opposé au modèle agonistique qu'il l'est du modèle « consociational », pense que ce qui fonde la pertinence de la démocratie délibérative c'est la « différenciation des sites politiques à l'intérieur d'une société » (Dryzek, 2005 : 223). Il s'agit, pour lui, de différencier les différents groupes constitutifs d'une même mobilisation collective ou internes à des identités collectives que l'on croit homogènes, particulièrement les ensembles culturels et religieux (Dryzek, 2005 : 224-225). Dryzek veut dire par là que cette « différenciation des sites politiques » est impossible autant avec le modèle agonistique qu'avec le modèle de démocratie « consociational ».

Pour lui, dans une société, « le politique » – ce cadre où se déroule la délibération – ne correspond ni aux situations sociales décrites par le modèle agonistique (situations sociales que Dryzek considère comme à la fois abstraites et masquant volontairement les « spécificités institutionnelles »), ni simplement aux dispositifs relevant de l'action de l'État tel que le pensent les « consociationalists » (Dryzek, 2005 : 223).

4.5 Le modèle « consociational »

Le modèle de démocratie « consociational » repose principalement sur quatre

institutions politiques que sont : une « grande coalition » gouvernementale où sont représentées toutes les sensibilités politiques, un droit « veto des minorités », une « représentation proportionnelle » pour que les élus soient le reflet des différents segments de la société, et une « autonomie segmentée » qui permet aux populations de toutes les parties territoriales d'un pays d'évoluer ensemble et de manière singulière dans le cadre du fédéralisme et de la décentralisation (Lijphart, 2000 : 228; Binningsbø, 2005 : 2).

Selon Arend Lijphart, ces quatre institutions engendrent normalement une forme de gouvernement basée sur le partage du pouvoir (« power sharing form »); ce qui veut dire qu'elles empêchent que la démocratie permette que le pouvoir aille à la majorité (Lijphart, 2000 : 241). Ce partage du pouvoir qui n'est possible qu'avec une entente entre les leaders de chaque parti en vue d'un gouvernement de grande coalition, comprenant les minorités est, pour le modèle « consociational », la seule issue viable dans les sociétés fortement divisées (Dryzek, 2005 : 222). Seulement ce que cette proposition ne dit pas, c'est qu'elle considère que le fait de donner la parole aux gens non élus est simplement inutile et improductif dans une société divisée, fortement hétérogène. À la place de la délibération, le modèle « consociational » défend la solution consistant, dans les sociétés hétérogènes, à laisser les représentants politiques s'occuper seuls du politique. Selon le modèle « consociational », l'hétérogénéité n'est un atout pour le politique que si prévaut la coopération et non la compétition au niveau des instances où s'activent les élites (Andeweg, 2000 : 510).

La critique majeure que l'on peut faire du modèle « consociational », c'est son mépris pour tout défi démocratique. Si le modèle agonistique repose sur une insatisfaction vis à vis de la démocratie délibérative parce qu'elle serait incapable de garantir le pluralisme, le modèle « consociational » pour sa part rejette la délibération arguant qu'il est possible de se contenter d'un simulacre de démocratie. Dans ce cas, la signification des élections est très peu importante, puisque toutes les élites doivent coopérer quel que soit le parti élu (Dryzek, 2005 : 222). En plus, le modèle « consociational » cautionne au nom d'un certain intérêt suprême, tout manque de transparence des actions des élites (Dryzek,

2005 : 222). Enfin, selon Dryzek, la « « consociation » empêche tout rôle d'apprentissage social de la délibération publique en vue d'une réconciliation dans les sociétés divisées »¹⁵ (Dryzek, 2005 : 222). En favorisant la persistance des malentendus et des mythes entre différentes composantes sociales et en « gelant les clivages, le régime « consociational » pourrait même (...) renforcer ou, pire, créer les conflits qu'il entend résoudre »¹⁶ (Dryzek, 2005 : 222-223).

4.6 Les arguments de Dryzek pour la délibération et contre l'agonisme

Une fois qu'il a fini de critiquer les modèles agonistiques et « consociational », John Dryzek s'est livré à une entreprise de mise en évidence des atouts de la démocratie délibérative par rapport à l'agonisme. Son argument majeur – dans le but d'éclairer la pertinence du recours à la démocratie délibérative –, est de tenir compte des spécificités de chaque situation empirique. Pour étayer son propos, Dryzek prend l'exemple de la politique de la justice criminelle, au sujet de laquelle la vision mettant l'accent sur la dimension psychopathologique de l'état mental criminel et sur le calcul rationnel des coûts et bénéfices d'un acte criminel est confrontée à la conception considérant que ce sont les circonstances de pauvreté qui constituent un terreau favorable à la gestation de la criminalité (Dryzek, 2005 : 224). Cet exemple vise à illustrer qu'il est possible de délibérer de questions importantes sans forcément basculer dans un débat de confrontation identitaire. En outre, selon Dryzek,

« l'engagement discursif et ses résultats provisoires, sont démocratiques car plusieurs acteurs aux intérêts divergents tentent de l'influencer : les acteurs compétents opposés à la manipulation des propagandistes, les docteurs et les militants corporatistes. (...) La communication appropriée c'est la délibération et non l'agonisme, parce qu'elle est orientée vers la persuasion et non la conversion et reste connectée à la décision

¹⁵ "Consociation precludes any role that public deliberation construed as social learning might play in reconciliation in divided societies" (Dryzek, 2005: 222).

¹⁶ "(...) by freezing cleavages, a consociational regime may actually reinforce or, worse, create the kind of conflict it is designed to solve" (Dryzek, 2005 : 223).

collective »¹⁷ (Dryzek, 2005 : 224).

Parce qu'elle consisterait principalement à une confrontation entre des arguments, délibérer, d'après Dryzek, c'est être en mesure de communiquer sur une base rationnelle, sans être soumis à une contrainte, et en vue de mettre en relation une expérience individuelle et collective particulière avec des principes universels ou universalisables (Dryzek, 2005 : 224). Cette définition de la délibération est assez éloignée de celle de Mouffe pour qui la rationalité, les principes qu'elle engendre de même que le consensus qui en découle sont tout sauf universels.

Enfin, Dryzek note assez justement que Mouffe ne distingue pas identités et cultures alors qu'elle ignore la « polysémie » identitaire des cultures. À cette critique il ajoute l'argument que les cultures comme les nations sont, non pas le produit des gènes, mais celui des discours et des sentiments d'appartenance (Dryzek : 224-225).

4.7 La question des normes procédurales dans le débat théorique sur la délibération

4.7.1 Les cadres normatifs de la démocratie délibérative

Les normes procédurales prévalant, que l'on tente de faire respecter ou qui servent de critères d'évaluation dans une expérience délibérative, sont en général reliées aux principes débattus à travers les différents modèles théoriques de la démocratie délibérative. Cela, même si une certaine volonté partagée ou une recherche de satisfaction commune et de productivité conduit les participants au débat à faire abstraction de toute norme de régulation extérieure à leur expérience et se contentent de règles qu'ils estiment leur convenir (Mansbridge et al., 2006). Les normes procédurales de la délibération peuvent toujours être analysées en rapport avec les principes de rationalité, de réciprocité, d'universalité (Habermas), d'impartialité, de « raisonnabilité » (Rawls,

¹⁷ « The engagement of discourses and its provisional outcomes are democratic to the degree they are under dispersed influence of competent actors, as opposed to manipulation by propagandists, spin doctors, and corporate advertisers. (...) The requisite communication is deliberation not agonism because it is oriented to persuasion rather than conversion, and it retains some connection (however loose) to collective decision”

1995), d'équité et de pluralisme (Mouffe, 1999, 2000, Young 2000, Mansbridge 2006).

Toutefois, comme le note Nurit Guttman, les théories de la délibération proposent pour les procédés délibératifs un « cadre normatif général » (« a broad normative framework »), mais ne se prononcent pas sur les modalités nécessaires à la mise en application des normes procédurales (Guttman, 2007 : 412).

L'objectif de cette section est de présenter les normes procédurales à partir de la manière dont elles sont censées fonder la légitimité démocratique des procédures délibératives. La légitimité de la délibération et des normes procédurales qui définissent son cadre repose théoriquement sur différents arguments résumés dans le passage suivant par Guttman :

“Citizen participation in deliberative forums on policy issues is believed to improve public policy decision-making process. It is assumed that it benefits individual citizens and achieves important educational goals, contributes to more informed and reflective public judgements, enhances civility, and creates a greater sense of policy efficacy. Some theorists contend that participation in public deliberation is necessary for individuals to develop morally as citizens. Further, that it helps them become part of an articulate and knowledgeable public and enhances their “civic literacy” by enabling them to gain more in-depth knowledge of policy issues” (Guttman, 2007: 413).

La délibération, en théorie, a selon Guttman des vertus éducatives, informationnelles, de formation citoyenne et d'efficacité politique. À cela s'ajoute, selon le même auteur, le fait que ce procédé politique, pour les structures officielles qui l'initient, a l'avantage d'être différent des habituelles confrontations médiatiques et de permettre aux citoyens de s'écouter mutuellement, de s'interroger et d'avancer leurs opinions dans le cadre d'un processus bien précis (Guttman, 2007 : 413). Ces différents arguments que relève Guttman ne peuvent

être que renforcés par l'idée selon laquelle la délibération permettrait aussi de donner un sens plus solide à la communauté dans un contexte de sociétés fragmentées où la solidarité et la cohésion passent pour des objectifs secondaires (Papadopoulos et Warin, 2007 : 456).

Cependant, pour que les rôles éducatif, informationnel, de formation citoyenne et d'efficacité politique de la délibération soient remplis, Guttman avance que plusieurs théoriciens sont en accord sur le caractère indispensable de l'observation de quatre critères normatifs (« normative concerns »). Ces critères sont :

- l'*équité* permettant une accessibilité et une possibilité d'expression égale des citoyens (les plus favorisés comme ceux qui ne disposent d'aucun privilège);
- la *compétence* qui oblige à l'habilitation de tous les délibérants afin qu'ils soient à jour par rapport aux connaissances techniques et aux valeurs (souvent incompatibles) en relation avec l'objet de la délibération;
- le *processus discursif* qui est censé être fondé sur le respect réciproque, l'argumentation et l'apprentissage mutuel;
- et, le *pouvoir*, un privilège de quelques-uns qui, dans un contexte de délibération, ne doivent être en mesure ni d'exercer une influence particulière sur le processus ou les résultats, ni d'imposer un conformisme (« uncritical acceptance ») relatif à leur vision des choses, ni de se servir du public uniquement pour justifier une décision impopulaire (Guttman, 2007 : 414-415).

Cette synthèse de Guttman du « cadre normatif général » de la délibération est présente dans plusieurs théories, dont celles d'Habermas (1990), de Bohman (1996), de Fishkin (1991), de Cohen (1997), de Rawls (1995), de Gastil (2000) et de Chambers (2003). Elle peut être encore mieux précisée si l'on se réfère à l'analyse de Papadopoulos et Warin selon laquelle les expériences délibératives

et participatives sont à évaluer à partir de quatre paramètres que sont : leur ouverture et leur accessibilité (« input-legitimacy »), la qualité de leur déroulement (« throughput »), leurs répercussions (« output ») et enfin leur mode d'insertion dans l'espace public lié à leur transparence et leur imputabilité (Papadopoulos et Warin, 2007 : 453-454). Dans cette autre typologie normative, à nouveau le premier critère est lié à l'exigence d'une délibération/participation inclusive, pluraliste et équitable. Le deuxième paramètre porte, quant à lui, autant sur l'évolution de la substance de la procédure délibérative ou participative que sur l'état d'esprit qui la domine et la manière dont elle débouche ou non sur une décision. Enfin, si la transparence peut être considérée comme un critère préalable de légitimité (« input-legitimacy »), l'imputabilité devrait, nous semble-t-il, être associée au troisième critère d'évaluation de l'expérience délibérative ou participative que sont ses répercussions.

4.7.2 L'application des cadres normatifs de la démocratie délibérative

Si Guttman de même que Papadopoulos et Warin ont procédé à la présentation des cadres normatifs de la démocratie délibérative, ce n'est que pour relever soit les obstacles qui en font des propositions trop abstraites, soit les incompatibilités entre les différents critères qui les composent, soit les contradictions et les dilemmes qu'engendre leur application. Ces obstacles, incompatibilités, contradictions et dilemmes sont nombreux. Au sujet des obstacles, on doit mentionner que, selon Papadopoulos et Warin, si la délibération vise la coopération des citoyens dans le respect mutuel et avec un sens de l'intérêt commun supérieur, celle-ci peut aussi dégénérer en relation à des intentions égoïstes et des actions stratégiques (2007 : 454). Ces mêmes auteurs constatent aussi que les deux principales raisons qui empêchent une délibération équitable sont :

- que la disposition inclusive peine à engendrer des possibilités égales de prise en compte des avis et des intérêts des groupes aux ressources limitées;
- ou que les citoyens s'auto-censurent du fait de leur incompétence

ou de l'empressement de ceux qui sont en position de pouvoir de s'affirmer (Papadopoulos et Warin, 2007 : 455).

En outre, toute disposition inclusive ne produit pas forcément non plus des rapports fondés sur le respect. Papadopoulos et Warin notent encore que la bonne qualité des débats n'a pas nécessairement une conséquence directe sur les décisions (2007 : 254).

À partir de l'étude d'une expérience délibérative dénommée « parlement sanitaire » (« Health Parliament »), Guttman remarque de son côté que plus les procédures s'attachent à rehausser le niveau de compétences des délibérants, en recourant à des ressources informationnelles, à des activités de simulation et à des consultants, plus elles offrent à ceux qui bénéficient d'un avantage de pouvoir la possibilité d'exercer leur main mise sur le déroulement du processus. Guttman mentionne aussi que se rendre compte de la difficulté de délibérer sur certaines questions rapproche les citoyens ordinaires – à qui cela arrive – de leurs élites. Dans ce cas peut-on considérer que la délibération a permis un renforcement de la confiance au processus démocratique ou doit-on penser que cette empathie pour les représentants officiels est le résultat d'une « co-optation »¹⁸ (Guttman, 2007 : 422-426)?

¹⁸ La « co-optation » est définie par Guttman comme une acceptation de la vision de bien commun des professionnels et des politiques (2007 : 427).

Références citées

- ABELSON, J., FOREST, P., EYLES, J., SMITH, P., MARTIN, E., & GAUVIN, F. P. (2001). (2) Deliberations about deliberation: Issues in the design and evaluation of public consultation processes: McMaster University Center for Health Economics and Policy Analysis Research.
- AGARWAL, B. (2001), « (1) Participatory exclusions, community forestry, and gender: An analysis for South Asia and a conceptual framework », *World Development*, vol. 29, n°10, p.1623-1648.
- AGUSTIN, L. R. (2008), « (1) Civil society participation in EU gender policy-making: Framing strategies and institutional constraints », *Parliamentary Affairs*, vol. 61, n°3, p.505-517.
- ALDRED, J. (2001), « (2) Citizens' juries: Discussion, deliberation and rationality », *Risk, Decision & Policy. Vol 6(2) Jun 2001, 71-90.*, vol.
- ANTHONY, M. L., KNUTH, B. A., & LAUBER, T. B. (2004), « (1) Gender and citizen participation in wildlife management decision making », *Society & Natural Resources*, vol. 17, n°5, p.395-411.
- ARCAND, S. (2004), (2) *Les minorités ethniques et l'Etat québécois: Participation et représentations sociales des associations de groupes ethniques minoritaires lors de commissions parlementaires, 1974--2000.* Unpublished Ph.D., Université de Montréal (Canada), Canada.
- ARMITAGE, D. R., & HYMA, B. (1997), « (1) Sustainable community-based forestry development: A policy and programme framework to enhance women's participation », *Singapore Journal of Tropical Geography*, vol. 18, n°1, p.1-19.
- ARMONY, V., BARRIGA, M., & SCHUGURENSKY, D. (2004), « (1) Citizenship Learning and Political Participation: The Experience of Latin American Immigrants in Canada », *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies/Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, vol. 29, n°57-58, p.17-38.
- ARORA, B. (2001), « (1) Women's participation in forest conservation », *Guru Nanak Journal of Sociology*, vol. 22, n°1, p.99-111.
- ASHCRAFT, M. (2007), « (2) Community Consensus Building: Process Management Techniques (and Strategies) », *Public Management*, vol. 89, n°11, p.16-18.
- ASWANI, S., & WEIANT, P. (2004), « (1) Scientific evaluation in women's participatory management: Monitoring marine invertebrate refugia in the Solomon Islands », *Human organization*, vol. 63, n°3, p.301-319.
- AVRITZER, L. (2006), « (2) New public spheres in Brazil: Local democracy and deliberative politics », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 30, n°3, p.623-637.
- BABCOCK, B. A., & SASSOUBRE, T. M. (2007), « (2) Deliberation in 12 Angry Men », *Chicago Kent Law Review*, vol. 82, n°2, p.633-642.
- BACQUÉ, M.-H., BLANC, M., & HAMEL, P. (2005), « (1) Ville, action "citoyenne" et débat public », *Espaces et sociétés*, vol. 1, n°123.
- BACQUÉ, M.-H., REY, H., & SINTOMER, Y. (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative.* Paris, La

Découverte.

- BAIOCCHI, G. (2001), « (3) Participation, activism, and politics: the Porto Alegre experiment and deliberative democratic theory », *Politics and society*, vol. 29, n°1, p.43-72.
- BAIOCCHI, G. (2002), « (2) From Militance to Citizenship: The Workers' Party, Civil Society, and the Politics of Participatory Governance in Porto Alegre, Brazil », *Dissertation Abstracts International, A: The Humanities and Social Sciences*, vol. 62, n°7, p.2574-a.
- BALLEK, K. A. (1997), *(1) From conflict to consensus: A conflict intervention process*. Unpublished Ph.D., University of Denver, United States -- Colorado.
- BAQUERO, M., SCHNEIDER, A., LINHARES, B., ALVES, D. S., & PEREIRA, T. I. (2005), « (2) Basis of a new social contract? Taxes and 'participative budget' in Porto Alegre », *OpiniÃ£o pÃblica*, vol. XI, n°1, p.94-127.
- BARCELO, M. (2005), « (1) (2) Reality Check on Children's Participation in the Governance of Barra Mansa, Brazil », *Children, Youth and Environments*, vol. 15, n°2.
- BARNES, M. (2005), « (1) The same old process? Older people, participation and deliberation », *Ageing and Society*, vol. 25, p.245-259.
- BARTH, J. (2006), « (2) Public policy management councils in Brazil: How far does institutionalised participation reach? », *Public Administration and Development*, vol. 26, n°3, p.253-263.
- BATSON, G. A. (2002), « (2) Public Deliberation in the Planning Process: Identification of Barriers Preventing Access to and Influence on the Local Planning Policy Process », *Dissertation Abstracts International, A: The Humanities and Social Sciences*, vol. 62, n°9, p.3179-a-3180-a.
- BATT, S. D. (1999), *(1) The ethical criticism of public deliberation: An analysis of the moral rhetoric of education reform*. Unpublished Ph.D., University of Southern California, United States -- California.
- BAUDINO, C. (2006), « (1) Gender in public debate or how to continue the war of the sexes by other means? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 16, p.123-128.
- BEARD, V. A., & CARTMILL, R. S. (2007), « (1) Gender, collective action and participatory development in Indonesia », *International Development Planning Review*, vol. 29, n°2, p.185-213.
- BECKER, D. R. (2002), *(2) A participatory approach to social impact assessment: The interactive community forum*. Unpublished Ph.D., University of Idaho, United States -- Idaho.
- BENNETT, F. (2007), « (1) Aboriginal rights deliberated [in Canada] », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, vol. 10, n°3, p.339-358.
- BENNETT, P., & SMITH, S. J. (2007), « (1) (2) Genetics, insurance and participation: How a Citizens' Jury reached its verdict », *Social Science & Medicine*, vol. 64, n°12, p.2487-2498.
- BHERER, L. (2006), « (2) La démocratie participative et la qualification citoyenne : à la frontière de la société civile et de l'Etat », *Nouvelles pratiques*

- sociales* vol. 18, n°2, p.24-38.
- BIAGIOTTI, I. (2004), « (2) The World Social Forums. A paradoxical application of participatory doctrine », *International Social Science Journal*, vol. 56, n°4, p.529-+.
- BINGHAM, L. B., NABATCHI, T., & O'LEARY, R. (2005), « (2) The new governance: Practices and processes for stakeholder and citizen participation in the work of government », *Public Administration Review*, vol. 65, n°5, p.547-558.
- BINNINGSBO, H. M. (2005). (3) Consociational democracy and postconflict peace: Will power-sharing institutions increase the probability of lasting peace after civil war?, *13th Annual National Political Science Conference*. Norvège.
- BISILLIAT, J. (1997), « (1) La participation des femmes aux politiques publiques : un exemple contemporain au Brésil », *Recherches féministes*, vol. 10, n°2, p.91-111.
- BLOK, A. (2007), « (2) Experts on public trial: on democratizing expertise through a Danish consensus conference », *Public Understanding of Science*, vol. 16, n°2, p.163-182.
- BLONDIAUX, L. (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative* Paris, Seuil.
- BOHMAN, J. (1996), (3) *Public deliberation: Pluralism, complexity and democracy*. Cambridge, MIT Press.
- BOLENBAUGH, M. C. (2001), (1) (2) *The impact of a deliberative forum process on people's understanding of a standards-based educational reform initiative in one suburban public school district*. Unpublished Ed.D., University of Pennsylvania, United States -- Pennsylvania.
- BORDELON, S. (2000), « (1) Gertrude Buck: Revisioning argumentation and the role of women in a participatory democracy », *Nineteenth Century Prose*, vol. 27, n°2, p.138-158.
- BORGES, A. (2007), « (1) From patronage politics to community deliberation: The recent experience of democratic school management in Brazil », *Public Administration and Development*, vol. 27, n°4, p.273-282.
- BRETAS, P. R. P. O. (1996), « (2) Participative budgeting in Belo Horizonte: democratization and citizenship », *Environment and urbanization*, vol. 8, n°1, p.213-222.
- BROCKERVILLE, G. T. (1995), (1) *A deliberative case study of decision-making and action in a physical education curriculum development project*. Unpublished M.P.E., Memorial University of Newfoundland (Canada), Canada.
- BRONER, N., FRANZAK, M., DYE, C., & MCALLISTER, W. (2001), « (2) Knowledge transfer, policymaking and community empowerment: A consensus model approach for providing public mental health and substance abuse services. [References] », *Psychiatric Quarterly*, vol. 72, n°1, p.79-102.
- BROWN, M. B. (2001), *Civilizing science: The joint construction of science and citizenship in modern democracy*. Unpublished Ph.D., Rutgers The State

- University of New Jersey - New Brunswick, United States -- New Jersey.
- BROWN, M. B. (2006), « (2) Citizen panels and the concept of representation », *Journal of Political Philosophy*, vol. 14, n°2, p.203-225.
- BRYANT-BOOKER, D. (1995), (1) *Shared governance conditions in some League of Professional Schools which lead to improved student outcomes*. Unpublished Ph.D., Georgia State University, United States -- Georgia.
- BRYANT, N. L. (2002), « (1) Education and democratic theory: Finding a place for community participation in public school reform », *Contemporary Sociology-a Journal of Reviews*, vol. 31, n°1, p.90-92.
- BUSENBERG, G. J. (2000), « (1) Resources, political support, and citizen participation in environmental policy: A reexamination of conventional wisdom », *Society & Natural Resources*, vol. 13, n°6, p.579-587.
- CAILLE, G. (2005), (2) *Les comites nationaux d'ethique en science et technologie: Au coeur d'une nouvelle forme de democratie? Analyse de la Commission de l'ethique de la science et de la technologie du Quebec (2001--2003)*. Unpublished Ph.D., Universite du Quebec a Montreal (Canada), Canada.
- CAINES, P. V. (2006), « (1) Quality matters: Rethinking parental participation in educational governance », *Dissertation Abstracts International, A: The Humanities and Social Sciences*, vol. 67, n°04, p.1161.
- CALLAHAN, K. M. (1999), (2) *Citizen participation: The utilization and effectiveness of citizen advisory committees in local government*. Unpublished Ph.D., Rutgers The State University of New Jersey - Newark, United States -- New Jersey.
- CAMPBELL, B. (2002), (1) *Toward more effective stakeholder dialogue: An experimental test of strategies to promote productive stakeholder discussion in program and policy evaluation*. Unpublished Ph.D., The Pennsylvania State University, United States -- Pennsylvania.
- CARLET, J., THIJS, L. G., ANTONELLI, M., CASSELL, J., COX, P., HILL, N., et al. (2004), « (2) Statement of the 5th International Consensus Conference in Critical Care Challenges in end-of-life care in the ICU: Brussels, Belgium, April 2003 », *Reanimation*, vol.
- CARREL, M. (2006), « (1) (3) Politisation et publicisation : les effets fragiles de la deliberation en milieu populaire (Politicization and publicization: the fragile effects of deliberation in disadvantaged [French] housing estates) », *Politix* 75, 2006: 33-51. [Resume en francais]. vol.
- CARTER, M., RIVERO, E., CAGE, W., & CURRAN, S. (2002), « (1) Designing Your Community-Based Learning Project: Five Questions to Ask about Your Pedagogical and Participatory Goals », *Teaching Sociology*, vol. 30, n°2, p.158-173.
- CHAMBERS, S. (2003), « (3) Deliberative democratic theory », *Annual Review of Political Science*, vol. 6, p.307-326.
- CHILCOAT, G. W., & LIGON, J. A. (1998), « (1) "We talk here. This is a school for talking." Participatory democracy from the classroom out into the community: How discussion was used in the Mississippi freedom schools

- », *Curriculum Inquiry*, vol. 28, n°2, p.165-193.
- CLARKE, J. L. (2003), (1) *Experiential learning as an enabler to improving conflict management in a work team*. Unpublished M.A., University of Toronto (Canada), Canada.
- CLOUGH-RIQUELME, J. (2008), « (1) Gender, citizenship, and local democracy in Paraguay: A comparative analysis of social power and political participation in the central region », *Dissertation Abstracts International Section A: Humanities and Social Sciences*, vol., p.Vol 68(67-A), 2008, pp.
- COGLIANESE, C. (1997), « (2) Assessing consensus: The promise and performance of negotiated rulemaking », *Duke Law Journal*, vol. 46, p.1255-1349.
- COGLIANESE, C. (1999), « (2) The limits of consensus: The environmental protection system in transition:Toward a more desirable future », *Environment*, vol. 41, p.1-6.
- COGLIANESE, C. (2001). (2) Is consensus an appropriate basis for regulatory policy? In E. Orts & K. Deketelaere (Eds.), *Environmental contracts: Comparative approaches to regulatory innovations in the United States and Europe* (pp. 93-113). London: Kluwer Law International.
- COGLIANESE, C., & ALLEN, L. K. (2004), « (2) Does consensus make common sense? An analysis of EPA common sense initiative », *Environment*, vol. 46, p.10-25.
- COHEN, C. B. (1997), « (1) Promises and perils of public deliberation: contrasting two national bioethics commissions on embryonic stem cell research », *Kennedy Institute of Ethics Journal*, vol. 15, n°3, p.269-288.
- COHEN, J. (1989). (3) Deliberation and democratic legitimacy. In A. P. Hamlin & P. Pettit (Eds.), *The good polity*. Oxford: Blackwell.
- COHEN, N. (1995), « (2) Technical assistance for citizen participation: A case study of New York City's environmental planning process », *American Review of Public Administration*, vol. 25, n°2, p.119-135.
- COMTOIS, M.-A. (1997), (2) *La dynamique decentralisatrice du reseau sociosanitaire quebecois. Attentes expremees par les acteurs politiques devant la Commission parlementaire portant sur le projet de loi 116*. Unpublished M.A., Universite Laval (Canada), Canada.
- CONROY, M. M., & EVANS-COWLEY, J. (2006), « (2) E-participation in planning: an analysis of cities adopting on-line citizen participation tools », *Environment and Planning C-Government and Policy*, vol. 24, n°3, p.371-384.
- COPE, M. (1997), « (1) Participation, power, and policy: Developing a gender-sensitive political geography », *Journal of Geography*, vol. 96, n°2, p.91-97.
- COWLISHAW, G. (2003), « (1) Euphemism, banality, propaganda: anthropology, public debate and indigenous communities », *Australian Aboriginal studies*, vol. 1.
- CREIGHTON, J. L. (1999), « (2) Public participation in federal agencies' decision making in the 1990s », *National Civic Review*, vol. 88, no. 3, pp. 249-258, Fall 1999, vol.

- CUOZZO, C. C. (2001), (1) *Collaborative curriculum decision making in middle school interdisciplinary curriculum development*. Unpublished Ph.D., University of Virginia, United States -- Virginia.
- DALTON, T. M. (2006), « (1) Beyond biogeography: a framework for involving the public in planning of US marine protected areas », *Conservation Biology*, vol. 19, n°5, p.1392-1401.
- DELANEY, R. K. (1999), (1) *Parent participation in district-level curriculum decision-making: A year in the life of a school district*. Unpublished Ph.D., University of Washington, United States -- Washington.
- DENVER, D., HANDS, G., & JONES, B. (1995), « (2) Fishkin and the Deliberative Opinion Poll: Lessons from a Study of the Granada 500 Television Program », *Political communication*, vol. 12, n°2.
- DESGAGNÉ, S. (1997), « (1) Le concept de recherche collaborative : l'idée d'un rapprochement entre chercheurs universitaires et praticiens enseignants », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n°2, p.371-393.
- DIMOCK, A. M. (2006), (2) *Public deliberation and going to war: Examining city council resolutions on Iraq*. Unpublished Ph.D., University of Colorado at Boulder, United States -- Colorado.
- DODOO, R. (1997), « (2) Performance standards and measuring performance in Ghana », *Public Administration and Development*, vol. 17, n°1, p.115-121.
- DOXTATER, M. G. (2001), (1) *Indigenology: A decolonizing learning method for emancipating Iroquois and world indigenous knowledge*. Unpublished Ph.D., Cornell University, United States -- New York.
- DRYZEK, J. S. (2005), « (3) Deliberative democracy in divided societies - Alternatives to agonism and analgesia », *Political Theory*, vol. 33, n°2, p.218-242.
- DURANT, J. (1995). (2) An experiment in democracy. In S. Joss & J. Durant (Eds.), *Publi participation in science: The role of consensus conferences in Europe*. London: Science Museum.
- DYRNESS, A. (2008), « (1) (2) Research for change versus research as change: Lessons from a Mujerista participatory research team », *Anthropology & Education Quarterly*, vol. 39, n°1, p.23-44.
- DZUR, A. W., & LEVIN, D. (2007), « (2) The Primacy of the Public: In Support of Bioethics Commissions as Deliberative Forums », *Kennedy Institute of Ethics Journal*, vol. 17, n°2, p.133-142.
- EDWARDS, S. (2004), (2) *National Issues Forums: An alternative to promote students' civic development and community service*. Unpublished Ed.D., Northern Illinois University, United States -- Illinois.
- ELLEFSEN, B., HAMEL, J., & WILKINS, M. (1999), « (3) La citoyenneté et le droit de cité des jeunes », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n°2, p.89-99.
- ELSLEY, S., HILL, M., DAVIS, J., PROUT, A., & TISDALL, K. (2004), « (1) Children's experience of public space [L'expérience de l'espace public par les enfants] », *Children & society*, vol. 18, n°2, p.155-164.
- ENDRES, D. (2005), (2) *The guise of deliberation: A rhetorical criticism of arguments in the Yucca Mountain site authorization controversy*. Unpublished Ph.D., University of Washington, United States --

- Washington.
- ERBES, K. M. (2003), (1) *School/community-based management: Discursive politics in practice*. Unpublished Ph.D., University of Hawai'i, United States -- Hawaii.
- FALERSWEANY, M. L. (2001), (2) *A rhetoric of deliberative decision-making: The rhetorical situation in global climate change hearings*. Unpublished Ph.D., Michigan Technological University, United States -- Michigan.
- FARIA, C. U. F. (2006), « (2) Participatory forums, democratic control and quality of democracy in Rio Grande do Sul: the government experience of Olivio Dutra (1999-2002) », *OpiniÃ£o pÃblica*, vol. 12, n^o2, p.378-406.
- FARKAS, K. R. H. (2003), (2) *Public discourse in the civic arena: Taxonomies of oral and written discourse in a local city government's council meetings*. Unpublished Ph.D., Kent State University, United States -- Ohio.
- FARLEY, E. J. (2007), « (2) Deliberating science: Juries, scientific evidence and commonsense justice », *Dissertation Abstracts International, A: The Humanities and Social Sciences*, vol. 67, n^o12, p.4707.
- FELDMAN, M. S., M., K. A., H., I., & S., S. A. (2008), « (2) Ways of knowing and inclusive management practices », *Public Administration Review*, vol. 66, n^oSuppl S, p.89-99.
- FISKAA, H. (2005), « (2) Past and future for public participation in Norwegian physical planning », *European Planning Studies*, vol. 13, n^o1, p.157-174.
- FIXDAL, J. (1997), « (2) Consensus conference as "extended peer groups" », *Science and public policy*, vol. 24, n^o6, p.366-376.
- FRAYSSE, J. (2002, 24, 25 et 26 octobre 2002). (1) *Les villes de pÃriphÃrie, les jeunes et les migrants : enjeu pour la dÃmocratie participative dans la sociÃtÃ urbaine du XXIe siÃcle*. Paper presented at the Rencontres internationales de Nanterre Nanterre.
- FREY, K., & DUARTE, F. (2005), « (2) DÃmocratie participative et gouvernance interactive au BrÃsil: Santos, Porto Alegre et Curitiba [Participative democracy and interactive governance in Brazil: Santos, Porto Alegre and Curitiba] », *Espaces et sociÃtÃs*, vol. 123.
- FUNG, A. (1999), (1) *Street-level democracy: A theory of popular pragmatic deliberation and its practice in Chicago school reform and community policing, 1988--1997*. Unpublished Ph.D., Massachusetts Institute of Technology, United States -- Massachusetts.
- FUNG, A. (2004), « (3) Deliberation's darker side: six questions for Iris Young and Jane Mansbridge », *National Civic Review*, vol. 93, no. 4, pp. 47-54, Winter 2004, vol.
- GASTIL, J. (2000), « Is face-to-face citizen deliberation a luxury or a necessity? », *Political Communication*, vol. 17, n^o4, p.357-361.
- GASTIL, J., BLACK, L., & MOSCOVITZ, K. (2006), « (2) Ideology, attitude change, and deliberation in small face-to-face groups », *Political Communication*, vol. 25, n^o1, p.23-46.
- GASTIL, J., BLACK, L. W., DEESS, E. P., & LEIGHTER, J. (2008), « (2) From group member to democratic citizen: How deliberating with fellow jurors reshapes civic attitudes. [References] », *Human Communication*

- Research. Vol 34(1) Jan 2008, 137-169., vol.*
- GASTIL, J., BURKHALTER, S., & BLACK, L. W. (2007), « (2) Do Juries Deliberate? A Study of Deliberation, Individual Difference, and Group Member Satisfaction at a Municipal Courthouse », *Small group research*, vol. 38, n°3, p.337-359.
- GASTIL, J., DEESS, E. P., & WEISER, P. (2002), « (2) Civic awakening in the jury room: a test of the connection between jury deliberation and political participation », *Journal of Politics 64 (2), May 2002: 567-584., vol.*
- GASTIL, J., & WEISER, P. J. (2006), « (2) Jury service as an invitation to citizenship: Assessing the civic value of institutionalized deliberation », *Policy Studies Journal*, vol. 34, n°4, p.605-627.
- GAUCHET, M. (2006), « (3) Quelle crise de la démocratie? », *Habitat et Société*, vol., n°41, p.19-23.
- GEDDES, M. (2006), « (2) Participatory governance: Planning, conflict mediation and public decision making in civil society », *Local Government Studies*, vol. 32, n°4, p.510-512.
- GEZON, L. (1996), « (1) Conservation and development: Women's participation in decision-making in Ankarana, Madagascar », *Population and Environment*, vol. 18, n°2, p.219-220.
- GIANPAOLO, B. (2003), « (2) Emergent public spheres: Talking politics in participatory governance », *American Sociological Review*, vol. 68, n°1, p.52.
- GIBBS, J. (1995), (1) *Perceptions of teacher participation in decision-making and influences of participative decision-making on aspects of the school's culture*. Unpublished Ph.D., University of Maryland College Park, United States -- Maryland.
- GOLDFRANK, B. (2002), (1) (2) *Urban experiments in citizen participation: Deepening democracy in Latin America*. Unpublished Ph.D., University of California, Berkeley, United States -- California.
- GONDIM, L. M. (1998), « (2) Learning from practice: Democratic deliberation and the promise of planning practice », *Journal of the American Planning Association*, vol. 64, n°2, p.244-244.
- GOODIN, R. E., & NIEMEYER, S. J. (2003), « (2) When does deliberation begin? Internal reflection versus public discussion in deliberative democracy », *Political Studies*, vol. 51, n°4, p.627-649.
- GRING-PEMBLE, L. M. (2000), (2) *'Constructing welfare as we know it': A rhetorical analysis of the welfare reform hearings and debates resulting in the 1996 Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation Act*. Unpublished Ph.D., University of Maryland College Park, United States -- Maryland.
- GUISHARD, M., FINE, M., DOYLE, C., JACKSON, J., STATEN, T., & WEBB, A. (2005), « (1) (2) The Bronx on the move: Participatory consultation with mothers and youth », *Journal of Educational and Psychological Consultation*, vol. 16, n°1-2, p.35-54.
- GUPTE, M. (2004), « (1) Participation in a gendered environment: The case of community forestry in India », *Human Ecology*, vol. 32, n°3, p.365-382.

- GUSTON, D. H. (1999), « (2) Evaluating the first US consensus conference: the impact of the citizens' panel on telecommunications and the future of democracy », *Science, Technology, and Human Values*, vol. 24, n°4, p.451-482.
- GUTTMAN, N. (2007), « (3) Bringing the mountain to the public dilemmas and contradictions in the procedures of public deliberation initiatives that aim to get 'ordinary citizens' to deliberate policy issues », *Communication theory*, vol. 17, n°4, p.411-438.
- HABERMAS, J. (1990), *(3) Moral consciousness and communication action*. Cambridge, MIT Press.
- HABERMAS, J. (2006), « (3) Political Communication in Media Society: Does Democracy Still Enjoy an Epistemic Dimension? The Impact of Normative Theory on Empirical Research. [References] », *Communication Theory*. Vol 16(4) Nov 2006, 411-426., vol.
- HALIMATOU. (2007), « (1) La participation dans les groupements économiques féminins (GEF), une expérience d'action collective dans le secteur des pêches au Sénégal. », *Intervention*, vol., n°126, p.136-144.
- HALVORSEN, K. E. (2007), « (2) Experts on public trial: on democratizing expertise through a Danish consensus conference
Assessing public participation techniques for comfort, convenience, satisfaction, and deliberation », *Public Understanding of Science*, vol. 16, n°2, p.163-182.
- HANS, V. P. (2007), « (2) Deliberation and Dissent: 12 Angry Men Versus the Empirical Reality of Juries », *Chicago Kent Law Review*, vol. 82, n°2, p.579-589.
- HARRISON, L., & MUNN, J. (2007), « (1) Gendered (non)participants? What constructions of citizenship tell us about democratic governance in the twenty-first century », *Parliamentary Affairs*, vol. 60, n°3, p.426-436.
- HEROD, L.-K. D. (2005), *(1) Online curriculum deliberation by adult literacy stakeholders: A case study*. Unpublished Ed.D., University of Toronto (Canada), Canada.
- HEYSSE, T. (2006), « (3) Consensus and power in deliberative democracy », *Inquiry-an Interdisciplinary Journal of Philosophy*, vol. 49, n°3, p.265-289.
- HIBBARD, M., & LURIE, S. (2000), « (2) Saving land but losing ground - Challenges to community planning in the era of participation », *Journal of Planning Education and Research*, vol. 20, n°2, p.187-195.
- HICKERSON, A., & GASTIL, J. (2008), « (2) Assessing the difference critique of deliberation: Gender, emotion, and the jury experience. [References] », *Communication Theory*. Vol 18(2) May 2008, 281-303., vol.
- HIGGS, G., BERRY, R., KIDNER, D., & LANGFORD, M. (2008), « (2) Using IT approaches to promote public participation in renewable energy planning: Prospects and challenges », *Land Use Policy*, vol. 25, n°4, p.596-607.
- HORDIJK, M. (2005), « (2) Participatory governance in Peru: exercising citizenship », *Environment and Urbanization*, vol. 17, n°1, p.219-236.
- HUDSPITH, R. (2001), « (2) Using a consensus conference to learn about public participation in policymaking in areas of technical controversy », *PS*,

- Political Science and Politics*, vol. 34, n°2, p.313-317.
- HUITEMA, D., VAN DE KERKHOFF, M., & PESCH, U. (2007), « (2) (3) The nature of the beast: are citizens' juries deliberative or pluralist? », *Policy Sciences*, vol. 40, n°4, p.287-311.
- HUSTEDDE, R. J. (1996), « (2) An Evaluation of the National Issues Forum Methodology for Stimulating Deliberation in Rural Kentucky », *Journal of the Community Development Society*, vol. 27, n°2, p.197-210.
- JETTE, D. A. (2002), (1) *On the outside looking in: Opening the door to Indigenous knowledge contributions to Aboriginal governance in Canada*. Unpublished M.A., Concordia University (Canada), Canada.
- JOSS, S. (2002), « (2) Toward the Public Sphere -- Reflections on the Development of Participatory Technology Assessment », *Bulletin of Science, Technology and Society*, vol. 22, n°3, p.220-231.
- JOSS, S., & DURANT, J. (1996), « (2) Public participation in science: the role of consensus conferences in Europe », *Science and public policy*, vol. 23, n°4, p.261-262.
- JUPP, E. (2007), « (1) Participation, local knowledge and empowerment: researching public space with young people », *Environment and Planning A*, vol. 39, n°12, p.2832-2844.
- KAMETE, A. Y. (2006), « (1) Participatory farce: youth and the making of urban places in Zimbabwe », *International development planning review*, vol. 28, n°3, p.359-380.
- KANNABIRAN, K. (2001), « (1) The myth of community: Gender issues in participatory development », *Contributions to Indian Sociology*, vol. 35, n°1, p.132-134.
- KAR, N., & KAR, B. (2002), « (2) Social cognition and the participatory planning process », *Systems Research and Behavioral Science*, vol. 19, n°4, p.377-382.
- KARPOWITZ, C. F. (2006), (2) *Having a say: Public hearings, deliberation, and democracy in America*. Unpublished Ph.D., Princeton University, United States -- New Jersey.
- KEVIN, N. (2007), « (2) Jury Deliberations », *Global News Transcripts*, vol., p.1.
- KHIN ZAW, S. (1998), « (1) Is reason gendered? - Ideology and deliberation », *Res publica [Liverpool]*, vol. IV, n°2, p.167-198.
- KIM, C.-G. (2005), (2) *Public administrators' acceptance of the practices of digital democracy: A model explaining the utilization of online policy forums in South Korea*. Unpublished Ph.D., Rutgers The State University of New Jersey - Newark, United States -- New Jersey.
- KIM, M.-S. (2002), « (2) Cloning and deliberation: Korean consensus conference », *Developing world bioethics*, vol. 2, n°2, p.159-172.
- KIM, N.-K. (2002), (1) *Deliberative multiculturalism in Britain: Beyond liberal and republican citizenship discourse and practice*. Unpublished Ph.D., The University of Chicago, United States -- Illinois.
- KOJIMA, T. (2003), « (2) Participation in Science by Non-Professional Democratic Discussion of Science Policy -- Public Understanding of Science (PUS) and Consensus Conference », *Soshioroji*, vol. 48, n°1,

- p.111-127.
- KOONTZ, T.-M. (2005), « (1) We finished the plan, so now what? Impacts of collaborative stakeholder participation on [US] land use policy », *Policy Studies Journal*, vol. 33, n°3, p.459-481.
- KOTCHETKOVA, I., EVANS, R., & LANGER, S. (2008), « (2) Articulating contextualized knowledge: focus groups and/as public participation? », *Science as culture*, vol. 17, n°1, p.71-84.
- LACROIX, L. (2007), *(1) Indigènes et politique en Bolivie : les stratégies chiquitanas dans le nouveau contexte de décentralisation participative* Université de la Sorbonne nouvelle, Paris.
- LADNER, K., & ORSINI, M. (2004), « (1) De l'inferiorite negociée a l'inutilite de negocier": la Loi sur la gouvernance des Premieres Nations et le maintien de la politique coloniale (From "negotiated inferiority" to the "uselessness of negotiation": the First Nations Governance Act and the continuation of colonial policy) », *Politique et Societes* 23 (1), 2004: 59-87. [Resume en francais], vol.
- LANE, M. B. (2005), « (2) Public participation in planning: an intellectual history », *Australian Geographer*, vol. 36, n°3, p.283-299.
- LAROSE, G. (2000), « (1) Les jeunes, acteurs sociaux de la société civile », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n°2, p.50-64.
- LATHOUD, F. (2005), « (1) Les enjeux de la participation des Cris de la Baie-James à l'exploitation des ressources forestières », *Globe : revue internationale d'études québécoises* vol. 8, n°1, p.155-173.
- LAUWERS, H., & VANDERSTEDÉ, W. (2005), « (1) Spatial Planning and Opportunities for Children's Participation: A Local Governance Analysis », *Children, Youth and Environments*, vol. 15, n°2.
- LEE, L. F. (2003), *(2) Organizing deliberation as journalism's role in democracy: Comparing two Washington Post forums in the aftermath of September 11*. Unpublished Ph.D., Stanford University, United States -- California.
- LEURS, R. (1999), « (1) Can the poor influence policy? Participatory poverty assessments in the developing world », *Journal of Development Studies*, vol. 35, n°6, p.165-168.
- LIERES, B., & KAHANE, D. (2007), « (2) Inclusion and representation in democratic deliberations: lessons from Canada's Romanow Commission », *Spaces for change? The politics of citizen participation in new democratic arenas*. London, New York: Zed Books, vol.
- LIJPHART, A. (2000). (3) Varieties of non-majoritarian democracy. In M. M. L. Crepaz, T. Koelble, A. & D. Wilsford (Eds.), *Democracy and institutions: The life work of Arend Lijphart* (pp. 225-246). Ann Arbor: University of Michigan Press.
- LOCKIE, S. (2007), « (2) Deliberation and actor-networks: The "Practical" implications of social theory for the assessment of large dams and other interventions », *Society & Natural Resources*, vol. 20, n°9, p.785-799.
- LONCLE, P. (2002), « (1) Les jeunes à Rennes et à Metz : une participation peut en cacher une autre », *Lien social et Politiques*, vol., n°48, p.131-150.
- LOSIER, P. (2003), *(1) Attitudes des directions d'écoles francophones du*

- Nouveau-Brunswick vis-a-vis de la participation des parents au système éducatif*. Unpublished M.A.Ed., Université de Moncton (Canada), Canada.
- LOWNDES, V. (2004), « (1) Getting on or getting by? Women, social capital and political participation [in the UK] », *British Journal of Politics and International Relations*, vol. 6, n°1, p.45-64.
- LYNN, F. M. (1987), « (2) Citizen involvement in hazardous waste sites: Two North Carolina success stories », *Environmental Impact Assessment Review*, vol., n°7, p.347-361.
- LYNN, F. M., & BUSENBERG, G. J. (1995), « (2) Citizen advisory committees and environmental policy: What we know, what's left to discover », *Risk Analysis*, vol. 15, n°2, p.147-162.
- MACDONALD, D. G. (1999), *(1) Implementation of programmes of deliberation and civic education to counter erosional effects of civic apathy upon liberal-democratic polities*. Unpublished M.A., The University of Western Ontario (Canada), Canada.
- MAGNER, N., WELKER, R. B., & CAMPBELL, T. L. (1995), « (2) The interactive effect of budgetary participation and budget favorability on attitudes toward budgetary decision makers: a research note », *Accounting, organizations and society*, vol. 20, n°7-8, p.611-618.
- MAKHUBU, L. P. (1997), « (1) Women's participation in science and technology for development in Africa », *Science, technology & development*, vol. 15, n°2-3, p.95-103.
- MANOWONG, E. (2007), « (2) Assessing the performance of public hearing as participation tool for effective governance in project management in Thailand », *Asian profile*, vol. 35, n°4, p.313-326.
- MANSBRIDGE, J. (2006), « Conflict and self-interest in deliberation », *Deliberative democracy and its discontents*. Aldershot, Burlington VT: Ashgate.
- MANSILLON, Y. (2004), « (2) Public debate: objectivity and realism », *Administration [Dublin]*, vol. 204, p.12-15.
- MANZO, L. C., & PERKINS, D. D. (2006), « (2) Finding common ground: The importance of place attachment to community participation and planning », *Journal of Planning Literature*, vol. 20, n°4, p.335-350.
- MARCHAMALO, M., & ROMERO, C. (2007), « (2) Participatory decision-making in land use planning: An application in Costa Rica », *Ecological Economics*, vol. 63, n°4, p.740-748.
- MARQUES-PEREIRA, B. (2005), « (1) Le Chili : une démocratie de qualité pour les femmes? », *Politique et sociétés*, vol. 24, n°2-3, p.147-169.
- MASINI, E. B. (1998), « (1) Children's participation: The theory and practice of involving young citizens in community development and environmental care », *Land Use Policy*, vol. 15, n°2, p.176-177.
- MASSAL, J. (2002), *(1) La participation politique indienne en Equateur : vers une démocratie participative ?*, Université Paul Cézanne (Aix-Marseille), Marseille
- MAURER, A. (2003), « (2) Less bargaining - more deliberation. The convention method for enhancing EU democracy », *Internationale Politik und*

- Gesellschaft 2003 (1): 167-190.*, vol.
- MAY, M. L., BOWMAN, G. J., RAMOS, K. S., RINCONES, L., REBOLLAR, M. G., ROSA, M. L., et al. (2003), « (1) (2) Embracing the local: Enriching scientific research, education, and outreach on the Texas-Mexico border through a participatory action research partnership », *Environmental Health Perspectives*, vol. 111, n°13, p.1571-1576.
- MAYER, I., & GEURTS, J. (1998), « (2) Consensus Conferences as Participatory Policy Analysis: A Methodological Contribution to the Social Management of Technology », *Mayer, Igor*, vol.
- MAZEAUD, A. (2006), « (1) Le Débat national sur l'avenir de l'école : ou des partenaires sociaux à l'épreuve de la démocratie participative [The national debate on the future of school or how social partners faced the deliberative democracy] », *Politix (Paris)*, vol., n°75, p.143-162.
- MCCALL, M. K. (2003), « (2) Seeking good governance in participatory-GIS: a review of processes and governance dimensions in applying GIS to participatory spatial planning », *Habitat International*, vol. 27, n°4, p.549-573.
- MCEWAN, C. (2003), « (1) 'Bringing government to the people': women, local governance and community participation in South Africa », *Geoforum*, vol. 34, n°4, p.469-481.
- MCGREGOR, D. (2006), « (1) La participation autochtone à l'aménagement durable des forêts en Ontario : des avancées vers la coopération », *Recherches amérindiennes au Québec* vol. 36, n°2-3, p.61-70.
- MCKIE, D. (2005), « (2) We lack inquiring minds: Media outlets give lots of attention to public inquiries and royal commissions, then lose sight of the key recommendations they make », *Media*, vol. 11, n°2, p.4.
- MENDELBERG, T., & KARPOWITZ, C. (2007), « (1) How people deliberate about justice: groups, gender, and decision rules », *Deliberation, participation and democracy*, vol.
- MINKLER, M., VASQUEZ, V. B., WARNER, J. R., STEUSSEY, H., & FACENTE, S. (2006), « (1) (2) Sowing the seeds for sustainable change: a community-based participatory research partnership for health promotion in Indiana, USA and its aftermath », *Health Promotion International*, vol. 21, n°4, p.293-300.
- MONNOYER-SMITH, L. (2007), « (2) Instituer le débat public : Un apprentissage à la française », *Hermès*, vol., n°47, p.21-28.
- MONTPETIT, E., SCALA, F., & FORTIER, I. (2004), « (2) The paradox of deliberative democracy: The National Action Committee on the Status of Women and Canada's policy on reproductive technology », *Policy Sciences*, vol. 37, n°2, p.137-157.
- MOUFFE, C. (2000), « (3) Deliberative democracy or agonistic pluralism », *Vienna: Instit Advanced Studies*, vol. 17.
- MOYNIHAN, D. R. (2003), « (2) Normative and instrumental perspectives on public participation - Citizen summits in Washington, DC », *American Review of Public Administration*, vol. 33, n°2, p.164-188.
- MURDOCK, J. D. (1998), (3) *On John Rawls and public reason*. Unpublished

- Ph.D., Northwestern University, United States -- Illinois.
- O'BRENNAN, J. (2004), « (1) Ireland's National Forum on Europe: elite deliberation meets popular participation », *Journal of European Integration*, vol. 26, n°2, p.171-189.
- O'CONNELL, E. M. (2002), (2) *Considering the alternatives: The White House Commission on Complementary and Alternative Medicine Policy*. Unpublished Ph.D., University of Massachusetts Boston, United States -- Massachusetts.
- ODELL, J. B. (2005), (2) *Constructing public dialogue: A critical discourse analysis of the public discourse practices that shape civic engagement in Portland, Oregon's neighborhood association program*. Unpublished Ph.D., Portland State University, United States -- Oregon.
- PAPADOPOULOS, Y., & WARIN, P. (2007), « (1) The limits to local participation and deliberation in the French 'politique de la ville' », *European Journal of Political Research*, vol. 46, n°4, p.503-529.
- PAPADOPOULOS, Y., & WARIN, P. (2007), « (3) Are innovative, participatory and deliberative procedures in policy making democratic and effective? », *European Journal of Political Research* 46(4), June 2007: 445-472., vol.
- PARE, L., ROBLES, C., & CORTEZ, C. (2002), « (1) Participation of indigenous and rural people in the construction of developmental and environmental public policies in Mexico », *Ids Bulletin-Institute of Development Studies*, vol. 33, n°2, p.83-+.
- PARK, S.-J. (2007), « (1) Political participation of "Asian" New Zealanders: A case study of ethnic Chinese and Korean New Zealanders », *Dissertation Abstracts International Section A: Humanities and Social Sciences*, vol., p.Vol 68(63-A), 2007, pp.
- PEDDLE, D. (1998), (3) *The horizon of political liberalism: Citizenship, culture and the limits of Rawlsian public reason*. Unpublished Ph.D., University of Ottawa (Canada), Canada.
- PELLINI, A., & AYRES, D. (2007), « (2) Community participation in local governance in Cambodia: learning from the village networks approach », *Development in practice*, vol. 17, n°3, p.404-409.
- PERCY-SMITH, B. (2007), « (1) 'You think you know? ... You have no idea': youth participation in health policy development », *Health Education Research*, vol. 22, n°6, p.879-894.
- PLEIN, L. C., GREEN, K. E., & WILLIAMS, D. G. (1998), « (2) Organic planning: A new approach to public participation in local governance », *Social Science Journal*, vol. 35, n°4, p.509-523.
- POLLETTA, F. (2005), « (1) How Participatory Democracy Became White: Culture and Organizational Choice », *Mobilization: An International Journal*, vol. 10, n°2, p.271-288.
- PRICE, D. (2000), « (1) (2) Choices without reasons: citizens' juries and policy evaluation », *Journal of Medical Ethics*, vol. 26, n°4, p.272-276.
- PUETTER, U. (2004), (2) *The Eurogroup as a forum for informal deliberation among ministers*. Unpublished Ph.D., Queen's University of Belfast (United Kingdom), Northern Ireland.

- RADCLIFFE, S. A., & ROBERT, L. N. A. (2002), « (1) Reterritorised space and ethnic political participation: indigenous municipalities in Ecuador », *Space and Polity*, vol. 6, n°3, p.289-305.
- RATNER, R. S. (2005), « (2) The BC Citizen's Assembly: The Public Hearings and Deliberations Stage », *Canadian Parliamentary Review*, vol. 28, n°1, p.24.
- RAWLS, J. (1995), (3) *Libéralisme politique*. Paris, PUF.
- RIBIÈRE, R.-P. (2002), (1) *La ville sous ses faux "aires de jeux" : démarche participative et intégration de l'enfant dans l'environnement urbain. réflexion sur la participation de l'enfant à l'aménagement de son territoire de jeu*. Université Paris 13 - Paris Nord, Paris.
- ROBERTO, P., & BRETAS, P. (1996), « (2) Participative budgeting in Belo Horizonte: Democratization and citizenship », *Environment and Urbanization*, vol. 8, n°1, p.213-222.
- ROMSDAHL, R. J. (2005), (2) *Public participation in federal land management: An examination of the "chilling effects" of the Federal Advisory Committee Act of 1972*. Unpublished Ph.D., George Mason University, United States - Virginia.
- RYFE, D. M. (2006), « (2) Narrative and deliberation in small group forums », *Journal of Applied Communication Research*, vol. 34, n°1, p.72-93.
- SCHAUT, C. (2003), « (2) Une participation sur Ordonnance : les conseils consultatifs des locataires en Région de Bruxelles-Capitale : Ville et démocratie [Participation by decree : the advisory councils of tenants in Brussels-Capital Region] », *Espaces et sociétés*, vol., n°112, p.41-58.
- SCHUGURENSKY, D. (2006), « (2) (3) "This is our school of citizenship": Informal learning in local democracy. [References] », *Bekerman, Zvi (Ed); Burbules, Nicholas C (Ed); Silberman-Keller, Diana (Ed). (2006). Learning in places: The informal education reader. (pp. 163-182). 315 pp. New York, NY, US: Peter Lang Publishing., vol.*
- SCHWAIGER, E. (1996), « (2) The participative budgetary model in Porto Alegre. Local reform policy through the strengthening of civil society », *Journal für Entwicklungspolitik*, vol. XII, n°3, p.331-342.
- SCLOVE, R. E. (2000), « (2) Town Meetings on Technology: Consensus Conferences as Democratic Participation », *Sclove, Richard E*, vol.
- SCOTT, F. E. (2000), « (1) Participative Democracy and the Transformation of the Citizen: Some Intersections of Feminist, Postmodernist, and Critical Thought », *American Review of Public Administration*, vol. 30, n°3, p.252-270.
- SEIBOLD, S., & SEIBOLD, D. R. (1998), « (2) Jurors' intuitive rules for deliberation: A structural approach to communication in jury decision making », *Communication Monographs*, vol. 65, n°4, p.282-307.
- SEN, S. (2000), « (2) Community participation methods in design and planning », *Journal of the American Planning Association*, vol. 66, n°4, p.444-445.
- SHAHVALI, M., ZARAFSHANI, K., & AGRAWAL, A. (2002), « (1) L'utilisation des techniques d'évaluation participative dans les zones rurales comme stratégies métacognitives pour développer les savoirs autochtones : une

- étude de cas [The use of participatory appraisal techniques in the rural areas as a metacognitive strategy to develop indigenous knowledge: a case study] », *Revue internationale des sciences sociales*, no, vol. 173.
- SILLITOE, P., BICKER, A., & POTTIER, J. (2004), « (1) Participating in development: approaches to indigenous knowledge », *Culture, health and sexuality*, vol. 6, n°2, p.175-179.
- SIMARD, M. (2004), « (1) Liens transnationaux et participation internationale des jeunes d'origine immigrée en région au Québec », *Lien social et Politiques*, vol., n°51, p.111-122.
- SIMPSON, B. (1997), « (1) Towards the participation of children and young people in urban planning and design », *Urban studies (Harlow)*, vol. 34, n°5-6, p.907-925.
- SINGH, N. (2006), « (1) Women's participation in local water governance: understanding institutional contradictions », *Gender, technology and development*, vol. 10, n°1, p.61-76.
- SINGH, N. (2008), « (1) Equitable gender participation in local water governance: An insight into institutional paradoxes », *Water Resources Management*, vol. 22, n°7, p.925-942.
- SMITH, M. E. (1995), « (2) Chaos, consensus and common sense », *The Ecologist*, vol. 25, p.80-85.
- STANISEVSKI, D. M. (2006), (1) *Multicultural discourse: A comparative case study of government practices in facilitation of multicultural public discourse in South Florida*. Unpublished Ph.D., Florida Atlantic University, United States -- Florida.
- STOLL, M. A. (2001), « (1) Race, neighborhood poverty, and participation in voluntary associations », *Sociological Forum*, vol. 16, n°3, p.529-557.
- STURGIS, P., ROBERTS, C., & ALLUM, N. (2005), « (2) A different take on the deliberative poll: information, deliberation, and attitude constraint », *Public opinion quarterly*, vol. 69, n°1, p.30-65.
- SUSSKIND, L. E. (1999). (2) A short guide to consensus building. In L. E. Susskind, S. McKernan & J. Thomas-Larmer (Eds.), *The consensus building handbook: A comprehensive guide to reaching agreement*. Thousand Oaks: Sage.
- TEWDWR-JONES, M. (1998), « (2) Rural government and community participation: The planning role of community councils », *Journal of Rural Studies*, vol. 14, n°1, p.51-62.
- THOMPSON, D. T. (2008), « (3) Deliberative democratic theory and political science », *Annual Review of Political Science*, vol., n°11, p.497-520.
- THOMPSON, S. H. P. (2001), « (2) The emotional dynamics of deliberative democracy », *Policy & Politics*, vol. 29, n°3, p.351-364.
- TOWNSEND, R. M. (2004), (2) *Deliberation and democracy: Ethnography of rhetoric in a New England town meeting*. Unpublished Ph.D., University of Massachusetts Amherst, United States -- Massachusetts.
- URSO, S. (2006), (2) *Perceived effectiveness of interest group influence on state budget policymaking*. Unpublished Ed.D., Cardinal Stritch University, United States -- Wisconsin.

- VAN DE KERKHOF, M. (2006), « (2) Making a difference: On the constraints of consensus building and the relevance of deliberation in stakeholder dialogues », *Policy Sciences*, vol. 39, n°3, p.279-299.
- WALSH, D. (2006), « (1) The liberal moment: women and just debate in South Africa, 1994-1996 », *Journal of Southern African Studies*, vol. 32, n°1, p.85-105.
- WAMPLER, B. A. L. (2004), « (2) Participatory publics: civil society and new institutions in democratic Brazil », *Comparative Politics* 36 (3), Apr. 2004: 291-312., vol.
- WARNER, M. (1997), « (2) 'Consensus' participation: an example for protected areas planning », *Public Administration and Development*, vol. 17, n°4, p.413-432.
- WARNKE, G., & CHAMBERS, S. (2000), « (1) (3) Feminism and democratic deliberation. Commentary : Habermas and feminism », *Philosophy & social criticism*, vol. 26, n°3, p.61-81.
- WILLIAMS, E. (2005), « (1) Small hands, big voices? - Children's participation in policy change in India », *Ids Bulletin-Institute of Development Studies*, vol. 36, n°1, p.82-+.
- WILLIAMS, S. M. (1997), (2) *Narrative rationality in jury decision-making*. Unpublished Ph.D., The University of Iowa, United States -- Iowa.
- WILLIAMSON, A., SITHOLE, P., & TODES, A. (2007), « (1) Décentralisation et participation des femmes aux plans de développement intégré (PDI) en Afrique du Sud », *Afrique contemporaine*, vol., n°221, p.107-130.
- WOLSINK, M. (2007), « (1) Planning of renewables schemes: deliberative and fair decision-making on landscape issues instead of reproachful accusations of non-cooperation », *Energy policy*, vol. 35, n°5, p.2692-2704.
- WRIGHT, S., & STREET, J. (2007), « (1) (2) Democracy, deliberation and design: The case of online discussion forums », *New Media & Society*, vol. 9, n°5, p.849-869.
- WU, S. T. C. (2006), (1) *Collaborative action research in child health promotion: A school nursing experience*. Unpublished Ph.D., Hong Kong Polytechnic University (Hong Kong), Hong Kong.
- YABES, R. (2000), « (2) Community participation methods in design and planning », *Landscape and Urban Planning*, vol. 50, n°4, p.270-271.
- YE, X. J., WANG, Z. Q., & LU, J. B. (2002), « (2) Participatory assessment and planning approach: Conceptual and process issues », *Journal of Sustainable Agriculture*, vol. 20, n°2, p.89-111.
- YOUNG, I. M. (1997). (3) Difference as a resource for democratic communication. In J. Bohman & W. Rehf (Eds.), *Deliberative democracy: Essays on reason and politics*. Cambridge: MIT Press.
- YOUNG, I. M. (2000), (3) *Inclusion and democracy*. Oxford, Oxford University Press.